

12 juin 2014

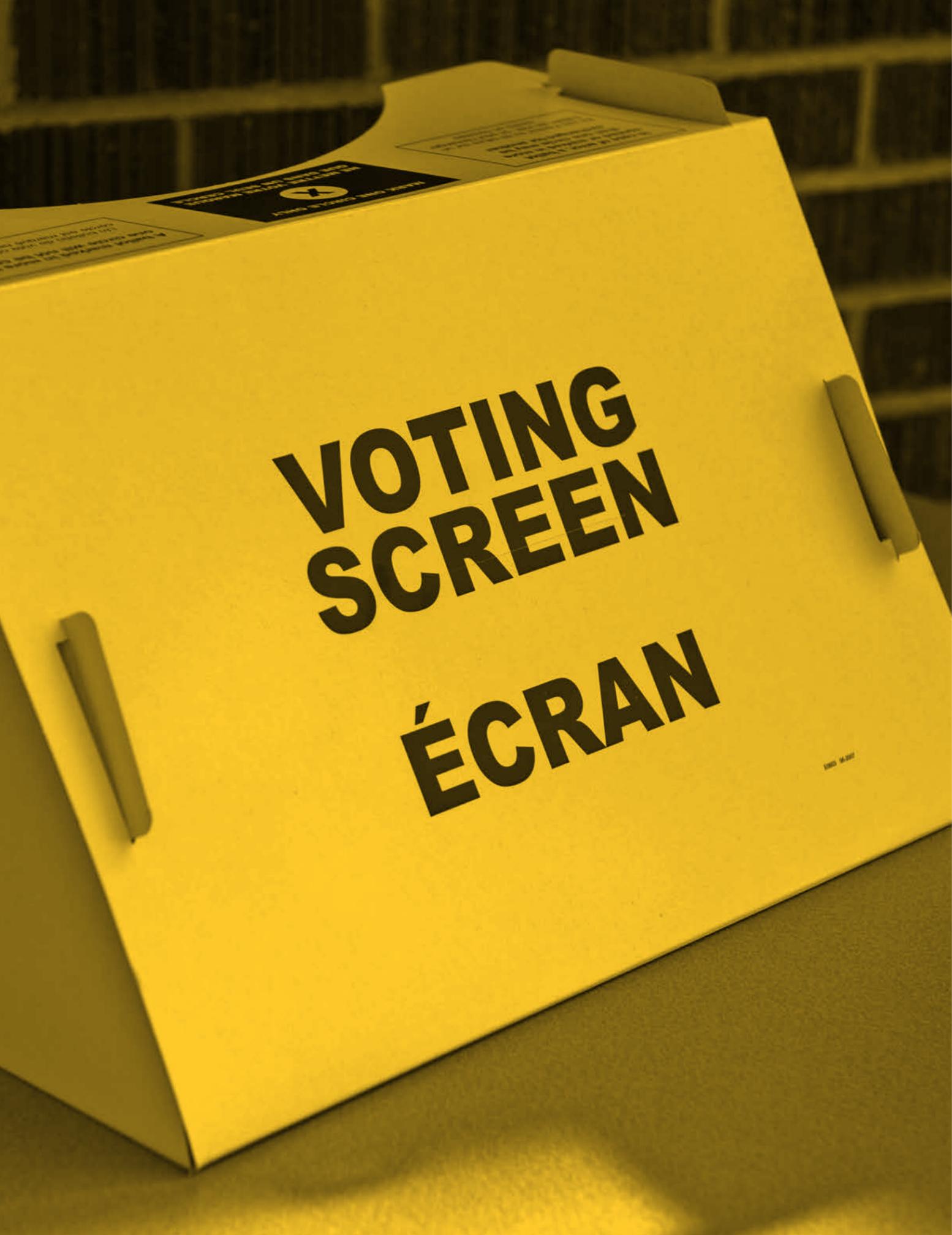
RAPPORT D'ÉVALUATION FINALE

À vos marques, prêts, partez!

Gestion de la 41^e élection générale de l'Ontario



Elections
Ontario



Office of the
Chief Electoral Officer
of Ontario



Bureau du directeur
général des élections
de l'Ontario

L'honorable Dave Levac
Président de l'Assemblée législative de l'Ontario
Salle 180, Édifice de l'Assemblée législative, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1A2

Monsieur le Président de l'Assemblée législative,

Je suis heureux de vous présenter, en vertu de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*, le rapport d'évaluation finale consacré à l'élection générale du 12 juin 2014.

Ce rapport, qui propose un résumé des opérations électorales et de la rétroaction reçue et traitée dans le cadre de l'élection générale, inclut par ailleurs mon évaluation des autres façons de voter, procédures, équipements de vote et technologies qui ont été utilisés pendant le scrutin. En outre, ce rapport comprend les renseignements exigés aux termes des paragraphes 4.1 (5), 4.4 (11), 44.1 (9) et 44.2 (5) et des articles 44.3, 67.2 et 89 de la *Loi électorale*. J'y ai également inclus un résumé des rapports sur l'accessibilité qui m'ont été remis par les directeurs du scrutin en vertu de l'article 55.1 de la *Loi*.

Le tout respectueusement soumis.

A handwritten signature in black ink that reads "Greg Essensa". The signature is written in a cursive, flowing style.

Greg Essensa

Table des matières

Message du directeur général des élections	4	Appel en vue de modifications législatives	37
Un déploiement en une nuit	7	Une démarche de communication concrète	37
La période préélectorale – À vos marques...	8	Faciliter les élections pour les partis, les candidats, les directeurs des finances, les médias et les autres intervenants	38
Une routine <i>pas</i> si habituelle	10	Une élection plus accessible grâce à la technologie d'aide au vote	40
Accélération des préparatifs préélectoraux	12	Appels en vue de modifications législatives	42
Préparer le terrain : la sélection des lieux de vote	12	Centraliser la gestion des campagnes électorales	42
Améliorer l'accessibilité	13	Renforcer les règles relatives à la publicité électorale des tiers	42
Les préparatifs au bureau central : une bonne liste garantit une bonne élection	14	Faciliter les accès dans le cadre de la campagne électorale	43
Appels en vue de modifications législatives	15	Améliorer les dispositions relatives à la conformité	43
Instituer un jour de scrutin qui n'est pas un jour de classe	15	Jour du scrutin – Partez!	44
Déplacer les élections à date fixe de l'automne au printemps	15	Une participation électorale tout à fait satisfaisante	46
Établir une autorité d'adressage unique	16	Communication des résultats non officiels	46
Faciliter le vote pour les jeunes	17	Nette augmentation des bulletins de vote refusés	48
La publication du décret de convocation des électeurs – Prêts...	18	Travaux de recherche menés le jour du scrutin pour améliorer l'expérience de vote	49
Publication du décret de convocation des électeurs	20	Les médias sociaux, une épée à double tranchant	50
L'occasion d'établir un dialogue avec les Ontariennes et les Ontariens	20	Vote étudiant : apprendre aux jeunes à exercer leur droit de vote	51
Ouverture des bureaux électoraux	20	Dépouillement judiciaire à Thornhill : une expérience instructive	52
Appels en vue de modifications législatives	21	Utilisation accrue des médias sociaux	53
Supprimer la première période d'interdiction de la publicité	21	Période de clôture	54
Simplifier le calendrier électoral	21	La gestion efficace d'une entreprise gigantesque	56
Des tonnes de fournitures expédiées	22	Rétroaction des Ontariennes et des Ontariens	56
Lancement du recrutement des effectifs	22	Sondage des directeurs du scrutin	57
Jour du dépôt des déclarations de candidature – Prêts...	24	Appel en vue de modifications législatives	57
Priorité à la sécurité et à l'intégrité	26	Prolonger le calendrier électoral	57
Impression et vérification des bulletins de vote, une opération méticuleuse et sécurisée	26	Dépenses et coûts en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>	58
Préparation de la technologie d'aide au vote	27	Coûts relatifs à la tenue des élections	58
Appel en vue de modifications législatives	27	D'importantes économies en 2014	59
Simplifier le processus de dépôt de candidature, de parrainage et d'inscription	27	Nos adieux à Loren A. Wells, pilier de l'organisation d'élections démocratiques	62
Le vote par bulletin spécial pour les Ontariennes et les Ontariens à l'étranger	28	Préparer l'avenir	64
Début du vote par anticipation – Prêts...	32	La transformation profonde	66
Trouver des lieux de vote dans des délais brefs	34	Appel en vue de modifications législatives	67
Gérer les urgences sur le terrain	34	Établir des normes communes et un processus de certification relatifs à l'utilisation de la technologie	67
Communication, publicité et sensibilisation : donner la priorité à l'électorat	34	Annexes	68
		Annexe A : Résumé du sondage auprès des électeurs	70
		Annexe B : Résumé de la rétroaction sur l'accessibilité	78
		Annexe C : Candidats et partis à l'élection générale de 2014	100
		Annexe D : Le programme relatif aux bulletins de vote spéciaux	101



Message du directeur général des élections

Pour juger du succès d'un scrutin, je me pose la question suivante : avons-nous facilité la participation au processus électoral? À cet égard, l'élection générale de 2014 a été un franc succès. Du 7 mai, date à laquelle le lieutenant-gouverneur a émis les décrets de convocation des électeurs qui ont officiellement marqué le début de l'élection, à la clôture du scrutin à 21 h le 12 juin, les personnes chargées d'organiser l'élection ont accompli un travail exceptionnel pour permettre aux personnes ayant qualité d'électeur d'exercer démocratiquement leur droit de voter.

Depuis ma nomination en 2008 au poste de directeur général des élections, mon personnel et moi-même avons cherché à placer les électeurs de l'Ontario au centre du processus électoral. Grâce aux modifications apportées à la législation en 2010, nous sommes en mesure d'offrir aux électeurs plus de jours et plus d'options pour voter. L'élection générale de 2014 a compté 29 jours de scrutin, dont sept jours de vote par anticipation dans environ 660 lieux répartis aux quatre coins de l'Ontario. Le jour même du scrutin, nous avons installé plus de 24 000 bureaux de vote dans environ 8 000 lieux. Nous avons également prévu un programme relatif aux bulletins de vote spéciaux pour les personnes qui ne pouvaient ni voter par anticipation, ni voter dans leur bureau de vote le jour du scrutin. Nous avons utilisé la technologie d'aide au vote dans chaque bureau électoral pour permettre aux électeurs ayant une déficience physique de voter de manière autonome et confidentielle. Enfin, pour les personnes qui avaient besoin d'une aide

supplémentaire, nous avons effectué des visites à domicile et à l'hôpital.

Je suis d'autant plus fier de nos résultats en 2014 que nous avons accompli toutes ces tâches dans des circonstances extraordinaires. Pour la première fois depuis 1987, nous nous sommes préparés à une élection ontarienne dans un contexte de gouvernement minoritaire. De ce fait, mon personnel – comme, d'ailleurs, l'ensemble de la population de l'Ontario – n'avait pas la moindre idée du moment où les élections seraient déclenchées. Nous devions nous tenir prêts à passer à l'action à tout moment, ce qui a eu d'importantes répercussions sur nos processus de gestion. En fin de compte, cette expérience nous a apporté bon nombre d'enseignements sur la manière d'accroître notre efficacité, et nous continuerons à les mettre en pratique pour la prochaine élection à date fixe.

Le maintien de notre état de préparation a également eu d'importantes conséquences pour les personnes qui ont préparé puis organisé l'élection générale. Parmi nos 107 directeurs du scrutin, nombreux sont ceux qui ont dû reporter leurs projets personnels pendant plus de deux ans et demi, ne voulant pas prendre le risque de partir en vacances ou de ne pas pouvoir assumer leurs fonctions au cas où une élection serait déclenchée de façon imprévue. Le personnel qui travaille à mes côtés au bureau central d'Élections Ontario a également eu son lot de difficultés et a fait montre d'un dévouement similaire. Je suis profondément reconnaissant à tous les membres de mon personnel pour l'engagement dont ils ont fait preuve pour offrir un service exceptionnel dans

des circonstances extraordinaires. Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre eux.

Malgré notre réussite quant à la tenue de cette élection, je reconnais qu'il reste bien des choses à améliorer. Des obstacles subsistent pour certains électeurs et nous poursuivons nos efforts pour les surmonter. De manière plus générale, nous devons également reconnaître que le processus électoral doit changer de manière à suivre l'évolution de la société.

Notre législation, nos pratiques logistiques, notre usage des technologies et notre engagement en matière de sécurité et d'intégrité doivent suivre le rythme des affaires modernes, des médias et des modèles de service à la clientèle, afin que l'électorat de l'Ontario puisse exercer son droit fondamental de voter de la manière la plus facile et la plus pratique possible. Notre système électoral a fait ses preuves; il est fiable et il fournit des résultats électoraux précis et d'excellente qualité. Néanmoins, il n'est pas encore aussi avancé que je le souhaiterais. Pire encore, nous avons commencé à voir des fissures apparaître dans ce qui constitue une grande tradition électorale. Une grande partie de mon travail consiste à veiller à ce que ces fissures ne se creusent pas davantage.

J'ai recommandé par le passé, et je réitère ici ces recommandations, que plusieurs modifications clés soient apportées à la *Loi électorale* et à la *Loi sur le financement des élections*. Tout au long du présent rapport, nous soulignons les changements législatifs qui permettraient de rendre le processus électoral plus efficace et plus équitable pour les électeurs, les candidats et les partis politiques. Au bout du compte, ces changements permettraient d'améliorer l'expérience des électeurs.

L'un des changements de fond que je préconise (le présent rapport aborde ce thème à plusieurs reprises) est que la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* soient modifiées pour

clarifier et simplifier les processus de manière à prendre en compte les évolutions technologiques et sociétales. D'importants efforts ont été consentis en 2010 pour améliorer les lois électorales de l'Ontario, mais ils ne vont pas suffisamment loin. Il en résulte que ces deux lois, qui sont utilisées par un large éventail de parties prenantes aux élections, ne répondent plus, à bien des égards, aux réalités de la société moderne et sont même parfois source de confusion.

J'en appelle à de nombreux autres changements afin, entre autres, de dresser une Liste des électeurs plus précise, d'imposer des limites aux dépenses des annonceurs tiers, de créer un ensemble de règles de publicité plus appropriées à l'ère de l'Internet et de redécouper les circonscriptions de manière à suivre l'évolution démographique. J'en appelle à ces changements parce que les méthodes actuelles perdent en efficacité élection après élection. Les lois qui régissent notre travail n'évoluent pas au même rythme que les besoins et les attentes des électeurs.

Une autre question me préoccupe : celle de la viabilité de la main-d'œuvre ontarienne qui contribuera aux élections futures. Le personnel électoral est généralement composé de personnes plus âgées qui ont déjà apporté leur collaboration lors d'élections précédentes. Nous prévoyons que notre main-d'œuvre sera plus âgée et moins nombreuse lors de la prochaine élection générale en 2018. En outre, les directeurs du scrutin éprouvent des difficultés, élection après élection, à recruter de nouveaux travailleurs de tous âges. Pour continuer à organiser des élections générales de manière efficace et offrir la meilleure expérience possible aux électeurs, nous devons étudier, avec la plus grande prudence, les nouvelles technologies qui nous permettront d'administrer les élections en faisant appel à des effectifs moins nombreux. L'élection générale de 2014 a particulièrement mis en relief ce problème, car la difficulté à trouver 76 000 personnes pouvant travailler le jour du scrutin a été aggravée par le

fait qu'aucune date fixe n'était prévue pour faciliter la planification.

Tandis que je continue à préconiser des modifications législatives et que mon personnel et moi-même gérons les changements de processus qui rendront les élections plus accessibles aux Ontariennes et aux Ontariens, nous adopterons une démarche mesurée et dictée par des principes et nous n'agissons jamais sans avoir la certitude absolue que l'intégrité du système est préservée et que les résultats électoraux sont exacts et sécurisés.

Les personnes qui ont soutenu notre système d'administration électorale ont admirablement réussi à faire face aux réalités de cette élection. C'est pour moi un immense honneur et une grande responsabilité de mettre le système électoral de l'Ontario en cohérence avec les attentes des Ontariennes et des Ontariens, aujourd'hui et à l'avenir.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS,



Greg Essensa

Un déploiement en une nuit

La tenue d'une élection générale de l'Ontario est une opération remarquable. Tous les quatre ans (ou avant, en cas d'élection « à date non fixe »), des millions d'Ontariennes et d'Ontariens votent en se rendant dans l'un des 8 000 bureaux de vote répartis dans les circonscriptions de la province.

Lorsqu'une élection est déclenchée, le personnel en poste au bureau central d'Élections Ontario travaille avec nos directeurs du scrutin pour mettre en place 144 bureaux locaux et mobiliser les milliers de travailleurs qui permettront aux Ontariennes et aux Ontariens d'exercer leur droit de vote au plus tard le jour du scrutin. Le déploiement de ces ressources se fait pratiquement du jour au lendemain. Nous finalisons les baux pour nos bureaux locaux, nous installons des milliers de lignes téléphoniques et d'ordinateurs et nous

constituons notre équipe de terrain principale. Plus de 76 000 personnes travailleront le jour du scrutin pour garantir l'expérience de vote que les Ontariennes et les Ontariens attendent et méritent.

Depuis nos bureaux locaux et le bureau central, nous gérons les réalités logistiques particulières liées à la nécessité de servir toutes les collectivités, tant les zones urbaines denses et diversifiées que les régions rurales éloignées. Nous offrons des lieux de vote accessibles à l'ensemble de la population ontarienne, des outils technologiques pour aider les électeurs handicapés à voter en toute discrétion et sécurité, des bulletins de vote spéciaux et des possibilités de vote par anticipation pour les électeurs qui ne peuvent ou ne veulent pas voter le jour du scrutin.

Dans toutes nos activités, nous veillons à offrir l'expérience de vote la plus facile, la plus pratique et la plus accessible possible. Tout au long du processus électoral, notre objectif le plus important est de mettre les besoins de l'électeur au premier plan. Le présent rapport montre comment nous avons travaillé pour atteindre cet objectif avant et pendant la 41^e élection générale de l'Ontario.



144
BUREAUX LOCAUX
ASSURANT LE DÉPLOIEMENT DE
MILLIERS DE TRAVAILLEURS

8 000
LIEUX DE VOTE
DE PART ET D'AUTRE
DE LA PROVINCE

PLUS DE 76 000
PERSONNES
POSTÉES LE JOUR
DU SCRUTIN

La période préélectorale

À vos marques...

Avant le 7 mai

La période préélectorale comprend les mois et les années précédant le déclenchement des élections. Élections Ontario s'emploie tout au long de l'année à peaufiner l'infrastructure et la logistique nécessaires pour garantir aux Ontariennes et aux Ontariens un scrutin sécurisé, accessible et sans encombre.

En 2011, les Ontariennes et les Ontariens ont élu un gouvernement minoritaire. Comme les élections pouvaient être déclenchées à tout moment, Élections Ontario se devait d'être prêt à intervenir.



Une routine pas si habituelle

En Ontario, la *Loi électorale* prévoit des dates fixes pour que les élections aient lieu selon un cycle régulier. Cependant, dans une situation de gouvernement minoritaire, la possibilité d'un vote de censure à l'Assemblée législative de l'Ontario signifie que, bien qu'une date fixe officielle soit prévue pour l'élection, il ne sera guère probable de l'atteindre et il est fort possible qu'une élection soit déclenchée avant la date fixe.

L'élection générale de 2014 était un événement à date non fixe. Il en a résulté une période pré-électorale (de l'élection générale de 2011 jusqu'à l'élection générale de 2014) durant laquelle Élections Ontario a été confronté à des incertitudes et à un certain nombre de défis inhabituels. *In fine*, cette expérience nous a offert une occasion unique de peaufiner nos processus opérationnels et nos activités. Nous avons apporté des changements qui, en plus de nous avoir servi au cours de l'élection générale de 2014, nous permettront de profiter d'une efficacité améliorée dans les années à venir.

Participation des directeurs du scrutin de l'Ontario

Dans les années qui ont suivi l'élection générale de 2011, le directeur général des élections a déterminé qu'un rapprochement entre son bureau et celui des 107 directeurs du scrutin de l'Ontario (qui sont chargés de tenir les élections dans chaque circonscription électorale) permettrait d'atteindre notre objectif d'amélioration de l'état de préparation global dans un régime

d'élection sans date fixe. Par le passé, les directeurs du scrutin se réunissaient au bureau central d'Élections Ontario à Toronto dans le cadre d'activités de formation et de préparation au cours des mois précédant l'élection. Après l'élection de 2011, le directeur général des élections a décidé de rendre régulièrement visite aux directeurs du scrutin dans leurs propres circonscriptions électorales à des fins de formation et de communication continues.

Ces différentes visites, dénommées la « tournée provinciale », ont été organisées deux fois par an au cours de la période ayant précédé l'élection générale de 2014. Cette tournée provinciale, qui a permis au bureau central de constater sur place les défis uniques rencontrés par chaque circonscription électorale pour administrer les élections, s'est traduite par un accroissement du degré de participation des directeurs du scrutin et par une meilleure efficacité au cours de l'élection générale de 2014. La tournée a également été l'occasion pour le directeur général des élections de mobiliser personnellement chaque directeur du scrutin; il en est résulté un processus de formation plus efficace et moins coûteux, qui a éliminé la nécessité pour les directeurs du scrutin de se rendre à Toronto pour suivre une formation.

La tournée constitue une affaire de bon sens, car elle permet d'accroître l'efficacité de la formation, de réduire les coûts et de renforcer les liens entre les directeurs du scrutin, Élections Ontario et les collectivités pour lesquelles nous œuvrons. Élections Ontario continuera de rendre visite aux directeurs du scrutin entre deux élections afin de nouer une relation plus durable et plus fructueuse avec ces personnes clés.

Tout est une question de détail

La tournée provinciale s'est également attachée à préparer les directeurs du scrutin aux cinq à sept jours chaotiques qui suivent immédiatement le déclenchement des élections. Dans un contexte d'élection à date fixe, les directeurs du scrutin savent précisément quand et comment les nombreux aspects logistiques se mettront en place : ils connaissent, par exemple, l'emplacement de leur bureau, la date de signature des baux, ainsi que la date à laquelle ils recevront leur mobilier, les services d'installation de leur ligne téléphonique et du réseau informatique et les technologies permettant de voter d'autres façons. En revanche, dans un régime d'élection sans date fixe, les directeurs du scrutin et leur personnel de bureau doivent avoir élaboré un plan décrivant comment ils effectueront tous ces préparatifs et aménageront les bureaux avec peu ou pas de préavis, et ce, tout en se tenant prêts à fournir les services prévus par la loi dès le premier jour du calendrier électoral.

Pour ajouter à la complexité inhérente à une élection sans date fixe, vingt directeurs du scrutin étaient nouveaux à leur poste lors de l'élection générale de 2014 (la période de nomination de 10 ans des directeurs du scrutin avait, en effet, récemment pris fin). Afin de les préparer aux rigueurs de la tenue d'une élection, Élections Ontario a dispensé aux directeurs du scrutin une formation approfondie, en leur fournissant notamment une liste d'activités essentielles pour les cinq à sept premiers jours du calendrier électoral. Les directeurs du scrutin étaient tenus d'organiser des séances de planification avec leur personnel, de répartir les travaux à l'avance et de se livrer à une série de tâches préélectorales, dans le but d'assurer un niveau élevé de préparation opérationnelle.

Pendant la période préélectorale, nous veillons à ce que tous les membres du personnel d'Élections Ontario, tant au bureau central que sur le terrain, connaissent les éléments stratégiques liés à l'organisation d'une élection. Lorsque les décrets de convocation des électeurs sont publiés, il faut rapidement mettre en place l'ensemble de ces éléments.

Soutien aux directeurs du scrutin

Pour soutenir les directeurs du scrutin et leur fournir des conseils supplémentaires dans le contexte difficile d'une élection sans date fixe, nous avons mobilisé onze experts en processus, désignés sous le nom d'« assistance aux directeurs du scrutin », dont la mission était d'agir comme mentors ou formateurs sur le terrain. Chacun des onze experts s'est vu attribuer une région comprenant environ 10 bureaux électoraux et

› Les élections partielles permettent de mettre à l'essai l'état de préparation

Au cours de l'année ayant précédé l'élection générale de 2014, l'Ontario a connu sept élections partielles provinciales : cinq d'entre elles (Etobicoke–Lakeshore, London-Ouest, Ottawa-Sud, Scarborough–Guildwood et Windsor–Tecumseh) se sont tenues simultanément en juillet 2013 et une autre s'est tenue le 1^{er} août. Cette situation inhabituelle a donné à Élections Ontario la possibilité de confirmer son état de préparation opérationnelle avant l'élection générale.

« Les tâches préélectorales se sont avérées extrêmement utiles pour maintenir un bon état de préparation à une élection déclenchée à l'improviste. »

- Citation d'un directeur du scrutin
Sondage Ipsos Reid consécutif au scrutin

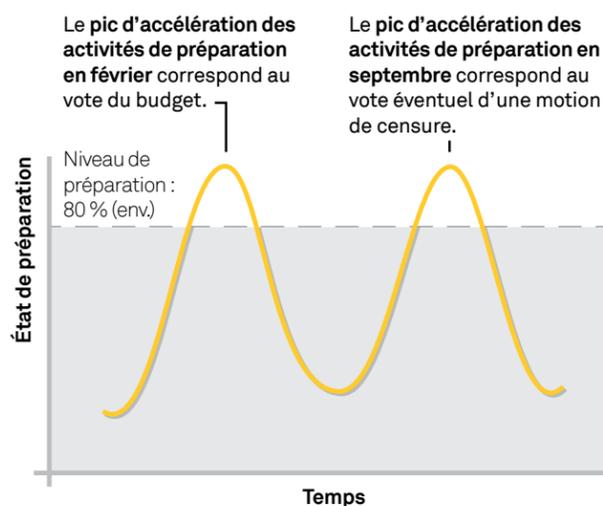
s'est tenu prêt à déployer et à fournir de l'aide (et à en faire rapport au bureau central) si un directeur du scrutin rencontrait des difficultés sur le terrain. Ces agents de soutien étaient tous des collaborateurs ayant accumulé une solide expérience dans la gestion d'une élection.

Une enquête menée auprès des directeurs du scrutin après l'élection a indiqué que 76 % d'entre eux étaient satisfaits de la formation préélectorale qu'ils avaient reçue, contre 46 % après l'élection générale de 2011. Élections Ontario poursuivra la pratique efficace consistant à effectuer des tournées provinciales de manière continue et à fournir de l'assistance aux directeurs du scrutin lors d'élections à date fixe.

Accélération des préparatifs préélectoraux

Après l'élection générale de 2011, Élections Ontario a beaucoup appris de ses homologues à Élections Canada et Élections Québec qui ont, eux aussi, connu des périodes préélectorales dans des situations de gouvernement minoritaire. Nous avons ainsi étudié de manière approfondie la façon dont ces organismes ont recentré leurs activités pour être prêts à intervenir à tout moment.

L'un des changements clés que nous avons apportés a été de fixer deux dates butoirs de



préparation au scrutin par exercice. L'objectif était de nous préparer à l'éventualité d'un vote de censure à l'Assemblée législative de l'Ontario. Nous avons ainsi retenu les dates du 1^{er} septembre et du 1^{er} février. Au cours de la période menant à chaque date butoir, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos équipes sur le terrain et avec les directeurs du scrutin : nous avons dispensé des formations en continu, veillé à ce que les bureaux locaux aient suffisamment de matériel pour pouvoir fonctionner avant l'arrivée des fournitures pendant les premiers jours qui suivent l'annonce des élections, et fait en sorte que le personnel du bureau central reçoive la formation nécessaire pour gérer la charge de travail dès le déclenchement des élections. Le maintien de liens réguliers avec les directeurs du scrutin a été l'un des principaux éléments de nos périodes d'accélération des préparatifs. Comme indiqué dans la section consacrée aux coûts relatifs à la tenue des élections (voir la page 60), l'accélération des préparatifs a coûté 810 669 dollars.

Préparer le terrain : la sélection des lieux de vote

Au cours de la période préélectorale, les directeurs du scrutin sont tenus de trouver au moins trois bureaux éventuels de sorte qu'ils puissent rapidement disposer d'un espace de bureau une fois que les décrets de convocation des électeurs sont publiés. Une autre tâche préélectorale consiste à déterminer les lieux de vote et à imprimer les documents requis pour louer chaque espace. Ces tâches revêtent un caractère essentiel pour permettre aux directeurs du scrutin, dès que les élections sont déclenchées, de commencer immédiatement à signer les baux des centaines de lieux de vote requis dans chaque circonscription électorale. Ces efforts garantissent que tous les emplacements sont accessibles et que les électeurs n'ont pas à se déplacer sur une trop grande distance pour aller voter.

Il devient de plus en plus difficile de trouver des lieux de vote. L'un des problèmes majeurs tient

Améliorer l'accessibilité

L'Ontario continue d'étoffer sa compréhension de l'accessibilité et de renforcer sa démarche en vue de s'assurer que tous les électeurs prennent part au processus de vote. Notre compréhension vis-à-vis de cette question a sensiblement évolué : si par le passé, le principe d'accessibilité impliquait la nécessité de s'adapter à certaines exceptions ou à des cas particuliers, nous concevons désormais l'accessibilité comme une manière inclusive d'administrer les élections selon laquelle les besoins de tous les électeurs ayant une déficience visible ou invisible sont automatiquement pris en compte. En Ontario, une personne sur sept présente une forme de déficience et cette proportion devrait augmenter en raison du vieillissement de la population.

Avant l'élection générale de 2011, la *Loi électorale* a été modifiée afin d'exiger que tous les lieux de vote soient accessibles. À cette fin, Élections Ontario a élaboré des Normes d'accessibilité des bureaux de vote afin d'aider les directeurs du scrutin à évaluer la pertinence des lieux de vote. Dans le cadre de leur nouveau mandat élargi en matière d'accessibilité, les directeurs du scrutin étaient tenus de considérer les lieux de vote traditionnels, dont certains étaient utilisés depuis des années, sous un angle entièrement nouveau. Ces lieux étaient-ils dotés d'un accès de plain-pied? Les portes étaient-elles de largeur suffisante pour être considérées comme accessibles? En 2014, nous avons continué d'appliquer nos Normes d'accessibilité des bureaux de vote pour repérer et déterminer des lieux de vote éventuels.





à la résistance témoignée par de nombreux conseils scolaires, pour des raisons de sûreté et de sécurité, face aux demandes des directeurs du scrutin d'accéder aux écoles le jour du scrutin. La législation actuelle exige que le scrutin ait lieu un jour de semaine. Cela s'avère problématique, car les élèves sont généralement à l'école le jour du scrutin. Les conseils scolaires sont préoccupés à juste titre par la sécurité des élèves lorsque le public a accès à leurs installations.

Pour faciliter le processus de recherche d'un nombre suffisant de lieux de vote, Élections Ontario a communiqué avec chaque conseil scolaire et établissement financé par la province afin de les informer qu'une élection pourrait être déclenchée avec peu de préavis et que tout lieu financé par la province est légalement tenu de se conformer aux demandes d'accès formulées par Élections Ontario. Pour assurer la sécurité le jour du scrutin, Élections Ontario a, sur demande, posté des agents de sécurité dans des lieux de vote situés en milieu scolaire. Un autre moyen

d'apaiser les craintes des responsables scolaires était de travailler avec eux pour déterminer et mettre en valeur un itinéraire permettant aux électeurs d'accéder directement au bureau de vote au sein de l'école.

Les préparatifs au bureau central : une bonne liste garantit une bonne élection

Si le Registre permanent des électeurs de l'Ontario (RPEO) n'est que l'un des éléments d'une élection générale sans accrocs, il joue indéniablement un rôle essentiel dans son succès. La liste indique qui sont les électeurs et où ils habitent. Élections Ontario peut ainsi déterminer le lieu de vote de chaque électeur et lui envoyer par la poste les détails sur les modalités et le lieu de vote. Le RPEO évolue constamment au fur et à mesure que les citoyennes et les citoyens atteignent l'âge de la majorité électorale, déménagent ou décèdent.

Élections Ontario met à jour la liste à partir de nombreuses sources, dont le Registre national des électeurs d'Élections Canada, les listes du bureau d'enregistrement immobilier provincial, les registres d'évaluation foncière, les administrations municipales, les listes d'adresses postales de Postes Canada et les registres de personnes décédées. Dans le régime d'élection sans date fixe ayant précédé l'élection générale de 2014, nous avons mis à jour la liste chaque trimestre afin qu'elle soit prête au cas où des élections seraient déclenchées à tout moment. En outre, nous avons mis à jour les limites des sections de vote de manière continue (en marquant les obstacles physiques comme les ruisseaux et les routes) dans plus de 80 % des circonscriptions électorales, de manière à garantir une accessibilité maximale aux électeurs et au personnel électoral. Ce travail supplémentaire a permis d'améliorer la qualité globale de la liste et constitue une pratique opérationnelle améliorée qu'Élections Ontario continuera de mettre en œuvre à l'avenir.

Nous avons également entrepris une campagne d'inscription pilote qui visait les populations dont nous avons l'adresse postale, mais dont l'emplacement physique particulier nous paraissait peu clair, et les populations vivant dans des régions à forte croissance. Les électeurs qui ont répondu à la campagne d'inscription nous ont permis d'améliorer immédiatement la qualité du RPEO et l'exactitude des renseignements que nous avons à leur sujet.

La liste préliminaire des électeurs pour les 107 circonscriptions électorales de l'Ontario comprenait 9 248 764 noms, soit 619 182 électeurs de plus qu'à l'élection générale de 2011.

D'après un sondage mené par Ipsos-Reid après l'élection générale de 2014, 77 % des électeurs ont indiqué avoir reçu une carte d'Avis d'enregistrement correcte de la part d'Élections Ontario. En conséquence, Élections Ontario considère la Liste des électeurs de 2014 comme l'une des plus exhaustives et des plus approfondies de son histoire, bien que d'importants défis demeurent pour ce qui est de concilier les données d'adressage contradictoires dans les régions rurales et du Nord de l'Ontario.

En effet, si la Liste des électeurs est relativement précise dans les régions urbaines, sa qualité reste problématique dans les zones rurales, où les conventions d'adressage peuvent être source de confusion. La section suivante présente la solution privilégiée par le directeur général des élections pour améliorer la qualité globale du RPEO.

Appels en vue de modifications législatives

› Instituer un jour de scrutin qui n'est pas un jour de classe

Le directeur général des élections recommande de modifier le paragraphe 9.1 (5) de la *Loi électorale* pour changer le jour du scrutin afin que celui-ci tombe une journée où les écoles sont fermées (p. ex., la fin de semaine ou pendant les vacances scolaires). Les écoles comptent parmi les lieux de vote les plus connus et les plus pratiques, car elles sont situées la plupart du temps dans des quartiers résidentiels et répondent habituellement aux normes d'accessibilité. Déplacer le jour du scrutin à un moment où les écoles sont fermées faciliterait l'accès aux écoles faisant office de lieux de vote et permettrait aux conseils scolaires de l'Ontario de garantir la sécurité des enfants. D'autres démocraties (comme l'Australie) tiennent leurs élections durant la fin de semaine et leur expérience montre que, si l'Ontario leur emboîtait le pas, le taux de participation des électeurs pourrait augmenter.

› Déplacer les élections à date fixe de l'automne au printemps

Le directeur général des élections recommande de modifier la législation actuelle qui prévoit que les élections générales à date fixe se tiennent le premier jeudi d'octobre tous les quatre ans, pour les déplacer à une date fixe au printemps, par exemple au début du mois de juin.

La tenue des élections en juin est préférable pour de nombreuses raisons :

- Les élections municipales en Ontario ont lieu à l'automne dans le cadre d'un régime d'élection à date fixe selon lequel, en 2018, l'élection provinciale aura lieu deux semaines avant les élections municipales. Des élections rapprochées risquent de susciter la lassitude des électeurs et d'entraîner une baisse de la participation aux élections.
- La tenue des élections en juin offre plus d'heures d'ensoleillement et des températures plus clémentes, ce qui permet aux candidats et aux démarcheurs d'interagir plus facilement avec le public.
- Dans les zones rurales, la tenue des élections en juin (juste après la plantation) offre plus de confort aux collectivités de chasseurs et d'agriculteurs.
- Le mois de juin compte moins de jours d'importance culturelle ou religieuse qu'à l'automne.
- Le mois de juin est une période de dépôt plus pratique pour les candidats et les partis qui, dans le cadre du système actuel, doivent déposer leurs déclarations lors de l'année civile suivante.

› Établir une autorité d'adressage unique

Le directeur général des élections a demandé une modification de la législation afin d'établir une autorité d'adressage unique en Ontario (c'est-à-dire un seul organisme responsable des données relatives aux adresses) afin d'accroître la cohérence des adresses. À l'heure actuelle, Élections Ontario fait appel aux 444 municipalités pour obtenir l'adresse des Ontariennes et des Ontariens, chacune ayant sa propre convention d'adressage. Cette réalité peut créer de grandes difficultés pour

localiser les électeurs admissibles et s'assurer qu'ils reçoivent de l'information sur les façons de voter et les dates et lieux pour le faire.

Par exemple, les Ontariennes et les Ontariens sont autorisés à utiliser plusieurs versions de leur adresse pour différents usages : la version 911 lorsqu'ils remplissent leur déclaration de revenus, leur numéro de route rurale pour leur permis de conduire, ou encore leur adresse postale de Postes Canada pour leur carte Santé. Par conséquent, Élections Ontario peut ne pas bien saisir l'adresse qu'il convient d'utiliser pour attribuer correctement le lieu de vote le plus proche, une situation susceptible de compliquer la tâche des électeurs souhaitant exercer leur droit de vote. Élections Ontario est également confrontée à la répétition des noms de rue dans les municipalités fusionnées. S'il existe plusieurs rues King, par exemple, comment savoir dans laquelle un électeur réside?

Le problème n'est pas simplement théorique. Pour ne citer que quelques exemples, un électeur de l'Est de l'Ontario s'est senti frustré d'être renvoyé d'un bureau de vote à l'autre à Waynesburg et Morrisburg. Élections Ontario avait plusieurs adresses pour son lieu de résidence et a eu du mal à l'aiguiller vers la bonne section de vote. Plusieurs électeurs de Halton Hills et un électeur de Perth n'ont pas pu utiliser l'outil en ligne d'Élections Ontario pour trouver leur lieu de vote à cause des multiples formes de leur adresse. Un électeur à Kawartha Lakes a eu des difficultés à trouver son lieu de vote, car sa circonscription compte deux rues différentes ayant le même nom et des tranches d'adresse similaires.

Une autorité d'adressage unique s'avérerait bénéfique pour le public, les entités politiques et les autres organismes gouvernementaux, car elle garantirait la tenue de renseignements d'adressage uniformes et à jour. En l'absence

d'une autorité d'adressage, nous continuerons de rencontrer les défis décrits ci-dessus.

› Faciliter le vote pour les jeunes

La participation d'un électeur au vote tient en partie au fait de savoir quand, où et comment voter. Un sondage effectué par Ipsos Reid après l'élection générale de 2014 a indiqué qu'Élections Ontario devrait continuer à rechercher des moyens de faire participer les électeurs, et notamment les jeunes électeurs, en fournissant des renseignements adéquats sur l'élection.

Les cotes sur le niveau d'information concernant l'élection sont sensiblement plus basses chez les jeunes électeurs que chez les électeurs généraux. Cet écart sur le plan du degré d'information s'explique peut-être par le fait que les jeunes électeurs comptent le plus faible taux d'inscription des électeurs. Comme ils ne sont pas inscrits sur le Registre permanent des électeurs de l'Ontario, ils ne reçoivent pas de carte d'Avis d'enregistrement (CAE). Un des moyens les plus efficaces pour inscrire les jeunes électeurs pourrait être d'ajouter leur nom sur le registre avant qu'ils obtiennent leur diplôme d'études secondaires. Actuellement, l'inscription des électeurs est réservée aux personnes âgées d'au moins 18 ans, un âge où de nombreux jeunes ont déjà quitté l'école secondaire.

D'autres territoires de compétence ont pris des mesures pour remédier à ce problème en autorisant l'inscription provisoire des personnes de moins de 18 ans ayant les qualités requises. En Nouvelle-Écosse, la législation permet au directeur général des élections de recueillir les renseignements d'inscription des jeunes de 16 et 17 ans qui peuvent devenir des électeurs admissibles. Pour sa part, le Québec possède un registre provisoire des électeurs potentiels dont le nom est automatiquement

ajouté sur les listes électorales à leurs 18 ans, à moins qu'ils refusent. L'Alberta a adopté une loi permettant au directeur général des élections de demander directement aux conseils scolaires des renseignements d'inscription sur les jeunes âgés de 16 et 17 ans en vue de les inscrire provisoirement sur les listes électorales. Dans son rapport d'octobre 2014, Elections British Columbia a également recommandé de modifier la législation pour permettre l'inscription provisoire des personnes âgées de 16 ans.

Sur la scène internationale, neuf États américains ont mis en place un processus d'inscription provisoire des jeunes de 16 ou 17 ans, tandis que l'Australie a traité cette question en autorisant l'inscription provisoire des jeunes de 17 ans sur les listes électorales. La Commission électorale du Royaume-Uni a inscrit les jeunes de 16 et 17 ans en Écosse afin de faciliter leur participation au référendum de 2014 sur l'indépendance de l'Écosse.

Le directeur général des élections recommande aux législateurs d'envisager l'inscription provisoire des personnes âgées de 16 ans. L'âge de la majorité électorale resterait fixé à 18 ans, et l'inscription provisoire d'une personne deviendrait active à son 18^e anniversaire. Autoriser l'inscription anticipée dès l'âge de 16 ans permettrait à Élections Ontario de travailler avec les écoles et le Programme d'attestation de la compétence des conducteurs, pour faire connaître du mieux possible le processus d'inscription aux jeunes électeurs. De nombreux enseignants du secondaire appuient ce principe, car il permettrait aux élèves de faire des gestes concrets dans le cadre de l'éducation civique.

L'inscription provisoire des jeunes serait l'occasion de mobiliser davantage les jeunes électeurs avant leurs 18 ans, ce qui pourrait accroître leur participation électorale.

La publication du décret de convocation des électeurs

Prêts...

Le 7 mai

Le jour de la publication du décret de convocation des électeurs marque le début officiel d'une élection générale, c'est-à-dire le moment où nous passons pleinement à l'action après des années de planification. Au cours de cette journée, Élections Ontario lance les services qui permettront aux Ontariennes et aux Ontariens de voter avec facilité, et commence officiellement à recruter les milliers de travailleurs qui organiseront l'élection aux quatre coins de la province. Lors de la journée de publication du décret, Élections Ontario part officiellement sur le terrain : l'organisme siégeant à Toronto se transforme ainsi en une véritable machine administrative démocratique comptant 144 bureaux d'un bout à l'autre de la province.



Publication du décret de convocation des électeurs

Le jour de la publication du décret de convocation des électeurs permet à Élections Ontario d'expliquer le processus électoral, notamment les options de vote, à l'ensemble de la population ontarienne. Après que la chef du Nouveau parti démocratique de l'Ontario eut annoncé que son parti n'appuierait pas le budget du gouvernement, la première ministre de l'Ontario a rendu visite au lieutenant-gouverneur pour demander la dissolution de l'Assemblée législative. Le lieutenant-gouverneur a accepté la demande de la première ministre et a émis l'avis d'élection qui a lancé le processus de déclenchement des élections.



Le mercredi 7 mai 2014, le directeur général des élections a établi les décrets de convocation des électeurs pour chacune des 107 circonscriptions électorales et le lieutenant-gouverneur, puis a formellement émis chaque décret, afin de marquer le début officiel de la 41^e élection générale de l'Ontario. Plus tard ce jour-là, Élections Ontario a informé les électeurs qu'ils avaient 29 jours pour voter, du 15 mai jusqu'à la clôture du scrutin à 21 h le jour du scrutin, le 12 juin.

L'occasion d'établir un dialogue avec les Ontariennes et les Ontariens

Le jour de la publication du décret de convocation des électeurs a été l'occasion pour le directeur général des élections d'expliquer en détail aux Ontariennes et aux Ontariens comment les élections sont organisées. Le 7 mai, Élections Ontario a tenu une conférence de presse au cours de laquelle le directeur général des élections a expliqué les processus fondamentaux de l'administration de l'élection, notamment les nombreuses options disponibles concernant les façons de voter, les dates et les lieux de vote. En 2014, le calendrier électoral a été prolongé à 36 jours pour tenir compte d'une journée d'importance culturelle et religieuse. En effet, la fête juive de Chavouot (la « fête des semaines ») coïncidait avec la date autrement prévue pour la tenue du scrutin.

Le directeur général des élections a également profité de l'occasion pour clarifier les règles relatives à l'interdiction de la publicité dans le cadre du calendrier électoral prolongé et promouvoir le respect entre les candidats, les partis politiques et les annonceurs tiers. Le calendrier de 36 jours a donné lieu à la plus longue période d'interdiction publicitaire de toute l'histoire électorale de l'Ontario, à savoir du 7 mai à 13 h au 20 mai à 23 h 59. Une deuxième période d'interdiction publicitaire a commencé à minuit le 10 juin pour se terminer à 23 h 59 le 12 juin.

Ouverture des bureaux électoraux

Le jour de la publication des décrets de convocation, Élections Ontario a finalisé la signature des baux des 107 bureaux électoraux et des 37 bureaux satellites. Les bureaux électoraux étaient tenus d'ouvrir leurs portes le 8 mai, date à laquelle les palettes de matériel électoral devaient être livrées et la technologie installée dans chaque bureau.

Appels en vue de modifications législatives

› Supprimer la première période d'interdiction de la publicité

Au cours de l'élection générale de 2014, une grande confusion s'est créée chez les partis politiques et d'autres intervenants quant aux types de publicités autorisées pendant la première des deux périodes d'interdiction publicitaire prescrites. Le jour de la publication des décrets de convocation des électeurs et tout au long de la période d'interdiction, Élections Ontario a reçu un grand nombre de questions concernant, entre autres, l'acceptabilité du recours aux médias sociaux comme Facebook pendant la période d'interdiction. Le directeur général des élections est d'avis que la législation doit être mise à jour afin de supprimer la première période d'interdiction, car elle ne remplit plus son objectif initial.

La première période d'interdiction a été mise en place pour empêcher le parti politique ayant formé le gouvernement d'acheter la totalité de la publicité radiophonique et télévisée disponible avant qu'une élection soit déclenchée, ce qui lui aurait donné un avantage injuste puisqu'il aurait ainsi exploité

La signature des baux pour tous les bureaux est problématique dans le cadre d'une élection sans date fixe, car cela ne peut pas être fait à l'avance et le processus peut prendre jusqu'à sept jours. En effet, lorsqu'ils ignorent à quel moment les élections seront déclenchées, les directeurs du scrutin ne peuvent pas compter sur l'assurance donnée par les locataires qu'une propriété donnée sera disponible. Par exemple, un directeur du scrutin peut recevoir un avis positif de la part d'un locateur en mars quant à la disponibilité d'une propriété convenable;

de l'information non disponible aux autres partis. Avec l'expansion des modes et des canaux de communication, il ne semble pas probable qu'un seul parti soit en mesure d'acheter la totalité de l'espace publicitaire disponible.

› Simplifier le calendrier électoral

Les dates clés du calendrier électoral sont énoncées dans la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*. Le compte de certaines dates se fait en avant à partir du jour du décret, tandis que le compte d'autres jours se fait à rebours à partir du jour du scrutin et d'autres encore se comptent en jeudi. En conséquence, l'ensemble du calendrier électoral est modifié de manière incohérente si la période électorale vient à s'écarter de la norme. Le directeur général des élections recommande que la législation soit modifiée afin qu'il dispose d'une plus grande latitude pour fixer les dates clés lorsque la durée de la période électorale change en raison d'une journée ayant une importance culturelle ou religieuse.

mais, en mai, la propriété peut ne plus être disponible.

L'installation d'une ligne téléphonique et des technologies de l'information à travers la province a présenté des difficultés considérables à Élections Ontario. Le régime d'élection sans date fixe qui a précédé le jour du décret nous empêchait d'indiquer à nos fournisseurs de téléphonie et de technologies de l'information à quel moment nous aurions besoin de leurs services. Néanmoins, une fois que les directeurs



du scrutin eurent loué leurs bureaux, Élections Ontario a déployé plus de 1 700 ordinateurs et plus de 2 000 lignes téléphoniques pour les soutenir (environ 12 ordinateurs et 15 lignes téléphoniques dans chacun des 144 emplacements).

Après que les directeurs du scrutin eurent obtenu leur bureau et, le cas échéant, leurs bureaux satellites, ils se sont mis à aménager leur espace et ont commencé à organiser l'élection pour leur circonscription.

Des tonnes de fournitures expédiées

Comme l'élection pouvait être déclenchée à l'improviste, tous les directeurs du scrutin ont reçu à l'avance les fournitures dont ils avaient besoin pour ouvrir leurs bureaux. Ils les ont stockées à leur domicile ou dans les établissements de stockage de leur circonscription électorale.

Le 7 mai, 40 semi-remorques sont sorties de l'entrepôt d'Élections Ontario à Toronto pour livrer quelque 1 500 palettes de fournitures aux 107 bureaux électoraux et aux 37 bureaux satellites. Les camions contenaient notamment l'ensemble des fournitures restantes pour permettre l'ouverture des bureaux électoraux, ainsi que des fournitures de vote (comme des trousseaux de vote, des outils d'accessibilité et

du matériel de communication) destinées aux 24 000 bureaux de vote.

Bien que nous ne sachions pas à quelle date l'élection aurait lieu, nous avons été en mesure d'ouvrir tous les bureaux le lendemain de la publication des décrets de convocation des électeurs.

Lancement du recrutement des effectifs

Les directeurs du scrutin sont notamment chargés de repérer, d'embaucher, de former, d'évaluer et de rémunérer le personnel amené à travailler à la fois au bureau local et dans les lieux de vote.

Habituellement composé d'une équipe de 97 employés permanents travaillant à temps plein au bureau central de Toronto, Élections Ontario comptait plus de 80 000 employés répartis au bureau central et sur le terrain le jour du scrutin. Plus de 76 000 travailleurs ont été embauchés pour la seule journée du scrutin et des milliers d'autres personnes ont travaillé au cours de la période ayant précédé le jour du scrutin.

La plupart des directeurs du scrutin ont été en mesure de recruter du personnel par le biais de leurs réseaux locaux. Néanmoins, lorsque les directeurs du scrutin ne parvenaient pas à trouver suffisamment de personnel, le bureau central a contribué aux efforts de recrutement en ayant recours aux médias sociaux de manière créative. Malgré ces initiatives, quatre directeurs du scrutin ont fait appel à des agences de recrutement pour s'assurer les services de collaborateurs tout au long de la période électorale, et notamment le jour du scrutin. Un sondage postélectoral mené auprès des directeurs du scrutin a indiqué qu'un quart d'entre eux a éprouvé des difficultés à recruter un nombre suffisant de travailleurs le jour du scrutin.

› Profil d'une directrice du scrutin

Ouverture d'un bureau électoral à Etobicoke-Lakeshore

Wendy Gibbs est une directrice du scrutin expérimentée qui travaille dans la circonscription électorale urbaine d'Etobicoke-Lakeshore. Ayant passé une grande partie de sa carrière comme agente principale de financement pour des organismes de bien-être dans le domaine de la santé, M^{me} Gibbs est bien placée pour coordonner des événements de grande ampleur.



Habituee à organiser de grands groupes de personnes de manière efficace, M^{me} Gibbs obtient des résultats probants lors de manifestations importantes. Comme elle le dit, le travail d'une directrice ou d'un directeur du scrutin consiste en grande partie à embaucher les bonnes personnes, à transporter de grandes quantités de matériel à divers endroits et à les rapporter de manière efficace et en accordant la plus grande attention à la sécurité. « Tout cela n'a rien de magique, rappelle M^{me} Gibbs. Le succès repose à la fois sur une organisation soignée et sur le bon sens. » Un autre défi est la nécessité d'être opérationnel dans les 24 heures qui suivent le déclenchement de l'élection. Comme le dit M^{me} Gibbs, « nous n'avons pas le

temps de régler une catastrophe comme une imprimante qui tombe en panne ».

Pour l'élection générale de 2014, M^{me} Gibbs a employé 30 personnes au bureau électoral et 12 autres personnes pour l'aider à réviser la Liste des électeurs. Ses effectifs totaux ont grimpé à 775 travailleurs lors du jour du scrutin. M^{me} Gibbs reconnaît qu'au fil des élections, le vieillissement de la population de l'Ontario complique la dotation en personnel du bureau électoral. « Le vieillissement entraîne d'inévitables difficultés pour ce qui est de trouver des personnes désireuses et capables d'effectuer le travail et de gérer des personnes ayant diverses capacités physiques. »

Jour du dépôt des déclarations de candidature

Prêts...

Le 22 mai

Le jour du dépôt des déclarations de candidature, tous les candidats doivent déposer leur déclaration de candidature auprès d'Élections Ontario avant 14 h. Tous les chefs des partis politiques doivent déposer leur formulaire de parrainage des candidats avant la même date limite. Après avoir recueilli les déclarations de candidature et de parrainage, Élections Ontario doit agir promptement (en seulement 44 heures dans le cadre d'une élection sans date fixe de 29 jours) pour produire trois types de bulletins de vote précis et sécurisés (les bulletins ordinaires, les bulletins de vote de la tabulatrice de vote et les bulletins de vote audio) et les livrer dans chacune des 107 circonscriptions électorales.



Priorité à la sécurité et à l'intégrité

À partir du 15 mai, les candidats ont été autorisés à déposer leur déclaration de candidature auprès des directeurs du scrutin locaux. Les déclarations ont afflué tout au long de la semaine, et nous avons affiché le nom des candidats sur le site Web d'Élections Ontario.



À la clôture du dépôt des déclarations de candidature à 14 h le 22 mai, 616 candidats représentant 21 partis politiques avaient déposé leur candidature à la 41^e élection générale de l'Ontario. Quatorze candidats ont déposé leur candidature sans affiliation à un parti.

Après la clôture du dépôt des candidatures, un parti a été radié, ramenant le nombre de partis inscrits pour le jour du scrutin à 20. En outre, comme un candidat s'est retiré, il restait un total de 615 candidats le jour du scrutin. En 2014, quatre nouveaux partis ont présenté des candidats : le parti Aucune de ces réponses, l'Ontario Moderate Party, le Parti Trillium de l'Ontario et l'Equal Parenting Party.

Impression et vérification des bulletins de vote, une opération méticuleuse et sécurisée

Une fois les noms de tous les candidats et partis établis, le processus se met en branle avec la production et la livraison des bulletins de vote pour les 107 circonscriptions électorales avant le début du vote par anticipation.

Élections Ontario garantit que les bulletins de vote répondent à un niveau élevé d'intégrité. Après avoir suivi un protocole strict pour vérifier chaque bulletin, nous avons fourni à nos imprimeurs (présélectionnés par les directeurs du scrutin) du papier spécial filigrané, que nous stockons au bureau central. Une fois l'impression terminée, les imprimeurs ont livré les bulletins de vote destinés à la circonscription électorale en question directement à la directrice ou au directeur du scrutin. Pour garantir une sécurité optimale, les imprimeurs avaient l'obligation de renvoyer à Élections Ontario le papier à bulletin de vote non utilisé, y compris les « ratés », c'est-à-dire les versions qui n'avaient pas été imprimées correctement.

Tous les types de bulletins sont assujettis à ce processus rigoureux de contrôle de la qualité, y compris les bulletins de vote ordinaires (ceux

utilisés par la plupart des électeurs le jour du scrutin), les bulletins de vote spéciaux (bulletins de vote en blanc) ainsi que les bulletins de vote imprimés et audio qui fonctionnent avec les 144 tabulatrices de vote automatisées installées dans les différents bureaux électoraux et bureaux satellites.

Préparation de la technologie d'aide au vote

Élections Ontario utilise la technologie d'aide au vote dans les bureaux électoraux et les bureaux satellites, afin de permettre aux électeurs ayant divers besoins en matière d'accessibilité de marquer et de vérifier leur bulletin de vote sans aide (voir la page 78). Pour préparer nos systèmes d'aide au vote, nous avons mis au point des versions audio de chaque bulletin de vote. Élections Ontario s'engage à garantir un processus équitable pour chaque candidat et chaque parti; c'est pourquoi, en ce qui concerne

la technologie d'aide au vote, la qualité des bulletins de vote audio est essentielle.

Notre technologie d'aide au vote fonctionne de concert avec les tabulatrices de vote : les votes déposés par le biais de cette technologie sont ainsi transférés vers la tabulatrice de vote. Les bureaux électoraux et les bureaux satellites mettent les tabulatrices de vote à la disposition de tous les électeurs qui y déposent leur bulletin (et non aux seules personnes qui ont recours à la technologie d'aide au vote) afin de protéger l'anonymat des personnes qui utilisent la technologie d'aide au vote et de faciliter le dépouillement des bulletins.

Appel en vue de modifications législatives

► Simplifier le processus de dépôt de candidature, de parrainage et d'inscription

La *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* imposent aux candidats de suivre un processus complexe et alambiqué qui nécessite de réaliser au maximum trois tâches clés pour qu'ils puissent devenir officiellement candidats. Lors de l'élection générale de 2014, tous les candidats devaient, aux termes de la *Loi électorale*, déposer leur déclaration de candidature auprès de leur directeur du scrutin local avant 14 h, le 22 mai. C'est après avoir accompli l'ensemble du processus que les candidats étaient assurés de voir leur nom figurer sur le bulletin de vote. S'ils souhaitaient que le nom du parti auquel ils sont affiliés figure à côté de leur propre nom sur le bulletin de vote,

les candidats devaient également, en vertu de la *Loi électorale*, être parrainés par leur parti; les chefs de partis devaient alors déposer les formules de parrainage auprès du directeur général des élections d'ici le 22 mai à 14 h.

En outre, aux termes de la *Loi sur le financement des élections*, les candidats doivent soumettre une demande d'inscription pour pouvoir engager des dépenses de campagne et accepter des contributions, laquelle peut être déposée auprès de la Division du financement des élections jusqu'à la veille du jour du scrutin.

Le directeur général des élections recommande d'intégrer et de simplifier le processus de dépôt des candidatures, d'inscription et de parrainage.



Une journée type

› Le vote par bulletin spécial pour les Ontariennes et les Ontariens à l'étranger

Les modifications apportées à la *Loi électorale* avant l'élection générale de 2011 ont introduit le bulletin de vote spécial, qui a remplacé le vote par procuration en Ontario et rendu le vote plus accessible à un plus grand nombre d'électeurs. Le bulletin de vote spécial est un bulletin de vote en blanc qui est généralement envoyé à l'électeur par la poste. En 2014, Élections Ontario a organisé le vote par bulletin spécial pour la deuxième fois lors d'une élection générale, afin de permettre à un plus grand groupe d'électeurs de participer au processus démocratique.

Le Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux fait partie intégrante de notre engagement à offrir aux Ontariennes et aux Ontariens plus de jours et plus d'options pour voter. Bien qu'il soit accessible à tous les électeurs, le programme vise à permettre à certains groupes de marquer et de déposer leur bulletin de vote en toute confidentialité. Il s'adresse

notamment aux étudiants qui vivent loin de leur domicile, aux électeurs hospitalisés, aux personnes vivant dans des établissements correctionnels, aux membres des Forces canadiennes, aux militaires en service outre-mer, aux vacanciers ou à toute autre personne qui ne peut pas voter dans sa circonscription au cours de la période de vote par anticipation ou lors du jour du scrutin.

En 2014, 74 000 Ontariennes et Ontariens ont voté par bulletin spécial, contre environ 54 000 à l'élection générale de 2011. Nous prévoyons qu'un plus grand nombre d'électeurs auront recours à cette nouvelle façon de voter à mesure qu'Élections Ontario continue d'informer la population à ce sujet.

« Pourriez-vous... prendre le temps de remercier en mon nom celles et ceux qui supervisent le Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux? J'ai une déficience physique... et je voudrais que les personnes qui ont consacré du temps et des efforts au programme sachent à quel point je suis heureux de pouvoir vivre le plus normalement possible. »

- Électeur ayant voté par bulletin spécial

Le vote par bulletin spécial est un processus en deux étapes. Dans un premier temps, les électeurs doivent s'inscrire. Puis, une fois leur demande acceptée, ils reçoivent leur bulletin de vote. Certains électeurs ont envoyé leur bulletin de vote spécial par la poste, en particulier les étudiants vivant loin de leur domicile, les Ontariennes et les Ontariens vivant à l'étranger et les membres des Forces canadiennes. D'autres électeurs ont dû demander une visite à domicile, notamment les personnes confinées chez elles ou dans l'incapacité de voter en personne au bureau électoral.



La directrice du scrutin de Guelph, Susan Dickert, a placé ce panneau d'affichage devant son bureau afin de promouvoir le Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux, proposé depuis peu de temps par Élections Ontario. Cet affichage semble avoir été positif, étant donné que 1 598 personnes ont voté

par bulletin spécial à Guelph en 2014, soit près de deux fois plus qu'au cours de l'élection générale de 2011, où 841 électeurs avaient voté de cette façon.

🐦 Bravo @ElectionsON! J'ai transmis ma demande par courriel hier et j'ai reçu ma trousse de vote par bulletin spécial aujourd'hui! #ONPol [TRADUCTION]

› Collaboration avec les Forces canadiennes

En travaillant de concert avec le ministère de la Défense nationale (MDN), Élections Ontario a pu communiquer avec les Ontariennes et les Ontariens en service au Canada et à l'étranger afin de leur proposer le Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux. Nous avons envoyé des brochures d'information et des formulaires de demande de bulletin de vote spécial aux 652 adresses qui nous avaient été fournies par le MDN et qui représentaient chacune un groupe plus large de votants potentiels. Plus de 450 membres des Forces canadiennes ont voté dans le cadre de cette initiative.

Expérience de vote à Meaford

Élections Ontario a travaillé en étroite collaboration avec un centre de formation des Forces canadiennes à Meaford, en Ontario, où 250 personnes étaient postées. Nous avons dépêché du personnel électoral afin de mettre en œuvre le Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux du 1^{er} juin au 3 juin, tandis qu'aux mêmes dates nous proposons le Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux aux patients de 223 hôpitaux ontariens. Notre personnel a mis en place un économat, demandé aux électeurs dans quelle circonscription ils résidaient, puis vérifié leur pièce d'identité. Au sein de la base, le taux de participation a atteint le chiffre impressionnant de 84 %, 210 soldats ayant déposé leur bulletin de vote.

Les trois jours désignés pour permettre aux membres des Forces canadiennes à Meaford de voter par bulletin spécial n'ayant pas été prévus dans la législation, le directeur général des élections a émis une directive spéciale en la matière. Le personnel a ainsi pu mener son travail à bien et veiller à ce que le plus grand nombre d'électeurs admissibles possible ait la possibilité de voter.

Expérience de vote à Wainwright

En collaboration avec un centre de formation des Forces canadiennes à Wainwright, en Alberta, Élections Ontario a dispensé le Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux par téléphone, courriel et télécopieur. Notre personnel a envoyé au commandant 400 formulaires papier de demande de renseignements. Le commandant a ensuite

renvoyé à Élections Ontario les documents requis, y compris les copies des pièces d'identité des électeurs, par service de messagerie.

Épauler les électeurs assurant les fonctions de juré

À Hamilton, en Ontario, à la demande d'un juge de la Cour supérieure de justice présidant un procès devant un jury, Élections Ontario a fourni des bulletins de vote spéciaux aux membres d'un jury séquestré le jour du scrutin. Comme les jurés ne pouvaient pas regagner leur domicile, le bulletin de vote spécial était la seule option de vote qui s'offrait à eux. La cour a ainsi communiqué avec le directeur général des élections, qui a enjoint aux membres du personnel électoral de se rendre au palais de justice pour émettre et recueillir les bulletins de vote spéciaux des jurés.

Faciliter le vote aux électeurs hospitalisés

L'organisation du vote par bulletin spécial dans les hôpitaux de l'Ontario est une pratique autorisée en vertu d'une directive du directeur général des élections. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour fournir plus de jours et plus de façons de voter. Dans de nombreux hôpitaux, le personnel électoral se rend au chevet des patients pour leur offrir le vote par bulletin spécial. En 2014, 223 hôpitaux ont pris part à l'initiative (contre 210 lors de l'élection générale de 2011). Nous avons également amené le vote par bulletin spécial dans les établissements de soins palliatifs. Cependant, certaines administrations hospitalières ont choisi de ne pas participer au programme.

Un service de proximité

Élections Ontario a rendu visite à une femme hospitalisée ayant vécu en isolement pendant plus d'un mois, en vue de lui proposer le Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux. Cette femme, qui a voté à chaque élection fédérale et provinciale depuis l'âge de 18 ans, n'avait aucun moyen de se rendre aux urnes afin d'y déposer son bulletin. Nous sommes donc venus jusqu'à elle. Elle a déclaré qu'à la suite de la visite, elle s'était sentie valorisée en tant que citoyenne.

Des visites à domicile ont également été organisées auprès d'électeurs handicapés dans le

cadre du Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux.

Personnes en établissements correctionnels

Les électeurs incarcérés ont le droit de voter. Élections Ontario a facilité le processus en proposant le vote par bulletin spécial aux personnes détenues dans les établissements correctionnels. Le taux de participation de ces électeurs a augmenté en 2014 : le nombre de votants a grimpé à 1 400 (soit environ 10 % des personnes détenues), contre seulement 1 000 en 2011.

« La présence de votre équipe au sein de la base a été une formidable incitation, notamment pour certains membres plus jeunes qui n'auraient peut-être pas voté si vous ne leur aviez pas facilité la tâche. »

- Commandant, Meaford



FRANCESCA ROMANO A PILOTÉ LE PROGRAMME RELATIF AUX BULLETINS DE VOTE SPÉCIAUX DEPUIS LE BUREAU CENTRAL D'ÉLECTIONS ONTARIO.

Début du vote par anticipation

Prêts...

Le 31 mai

La période de vote par anticipation permet aux Ontariennes et aux Ontariens d'intégrer le vote dans leur emploi du temps déjà bien rempli. Grâce au vote par anticipation, un électeur peut déposer son bulletin de vote avant le jour du scrutin. Les directeurs du scrutin de chaque circonscription électorale désignent un lieu de vote pour le vote par anticipation. Chaque bureau électoral et bureau satellite dispose d'une technologie d'aide au vote pour rendre le vote plus accessible aux électeurs. Depuis l'adoption d'une nouvelle loi en 2007 qui a prolongé de plusieurs jours le calendrier de vote par anticipation, cette façon de voter est devenue un élément essentiel des efforts déployés par Élections Ontario pour offrir aux électeurs le plus grand nombre possible d'options de voter.



Trouver des lieux de vote dans des délais brefs

Les directeurs du scrutin d'Élections Ontario sont chargés de trouver des lieux de vote par anticipation dès que l'élection est déclenchée. Lors de l'élection de 2014, cette tâche s'est avérée difficile en raison du régime d'élection sans date fixe et des délais très courts entre le déclenchement de l'élection et le premier jour du vote par anticipation.



Toute personne ayant qualité d'électeur en Ontario peut voter par anticipation. En 2014, plus de 566 000 électeurs ont utilisé cette façon de voter entre le 31 mai et le 6 juin dans les 663 lieux mis à disposition aux quatre coins de la province. Le nombre d'électeurs ayant voté par anticipation a légèrement diminué par rapport à l'élection générale de 2011, au cours de laquelle 603 339 électeurs avaient voté dans 904 bureaux de vote par anticipation pendant une période de 10 jours.

 **@ElectionON** J'ai voté hier. Merci d'avoir facilité les choses avec le vote par anticipation. [TRADUCTION]□

Gérer les urgences sur le terrain

Certaines circonscriptions électorales du nord de la province ont connu de graves inondations au cours de la période électorale. Plusieurs récits témoignent des efforts déployés par les directeurs du scrutin et le personnel d'Élections Ontario pour faire en sorte que les électeurs puissent exercer leur droit de vote.



Au nombre des événements marquants ayant eu lieu avant la date du scrutin, citons les inondations extrêmement violentes qu'a connues la Première Nation de Kashechewan, lesquelles ont nécessité le déclenchement d'une déclaration officielle de situation d'urgence et entraîné l'évacuation des électeurs. Le directeur général des élections a utilisé ses pouvoirs d'urgence pour émettre une directive autorisant les directeurs du scrutin des circonscriptions électorales d'Algoma–Manitoulin, de Stormont–Dundas–South Glengarry, de Timmins–Baie James et de Thunder Bay–Atikokan à recueillir le vote des électeurs déplacés qui résidaient de manière temporaire dans ces circonscriptions.

Communication, publicité et sensibilisation : donner la priorité à l'électorat

Élections Ontario s'engage à expliquer le plus largement possible aux Ontariennes et aux Ontariens où, quand et comment ils peuvent voter et comment ils peuvent trouver des réponses à leurs questions.

Dans le cadre des préparatifs de l'élection générale de 2014, nous avons mené des activités de sensibilisation auprès des électeurs en ciblant tout particulièrement les groupes et les communautés qui sont traditionnellement difficiles à atteindre ou qui rencontrent des obstacles uniques qui les empêchent de voter, notamment les néo-Canadiennes et les néo-Canadiens, les électeurs handicapés, les communautés autochtones, les personnes sans abri (par le biais des refuges et des banques alimentaires), les jeunes et les étudiants.

Selon un sondage postélectoral réalisé par Ipsos Reid, 92 % des électeurs généraux se sont dits satisfaits de l'ensemble du processus de vote.



› Profil d'une directrice du scrutin

Une idée qui fait son chemin du côté de Lanark–Frontenac–Lennox and Addington

Caroline McMillan, directrice du scrutin de Lanark–Frontenac–Lennox and Addington, affirme que les habitants de sa circonscription rurale commencent à recourir largement au vote par anticipation. Lors de l'élection générale de 2014, plus de 7 500 électeurs se sont rendus dans 15 bureaux de vote par anticipation de la circonscription.



M^{me} McMillan et son équipe ne ménagent aucun effort pour faciliter autant que possible le vote des électeurs, soit par le biais du vote par anticipation ou grâce à la possibilité de voter au cours d'autres jours. Elle reconnaît que l'accessibilité peut être un défi dans de nombreuses anciennes salles dont Élections Ontario s'est traditionnellement servi comme lieux de vote dans sa circonscription électorale. « Nous travaillons à

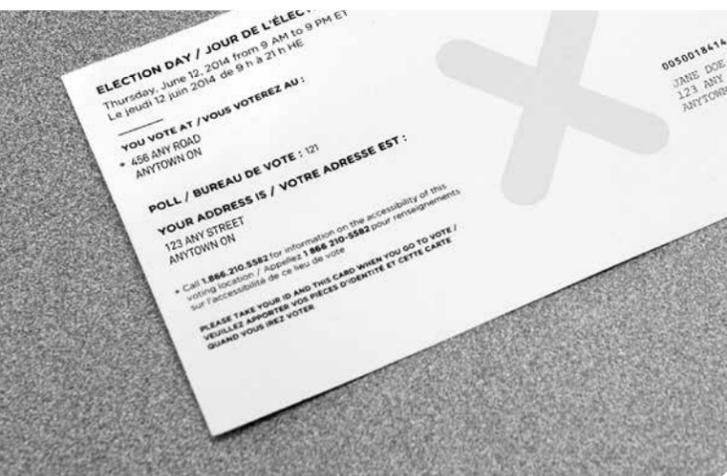
réaménager ces lieux avec des rampes et d'autres équipements pour que chacun puisse les utiliser. » Pour permettre aux électeurs qui ne pouvaient pas quitter leur domicile de voter, le personnel de M^{me} McMillan a effectué près de 50 visites à domicile dans le cadre du Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux, contre 34 visites en 2011 (voir la page 28).

Moins de 5 % des sondés ont rencontré des difficultés pour aller voter. Ce niveau est semblable à celui de l'élection de 2011.

Nous avons envoyé des troussees et des outils d'information à plus de 2 500 groupes, qui en ont partagé le contenu au sein de leurs communautés. Notre liste de diffusion incluait l'ensemble des bibliothèques et des centres d'amitié autochtones de l'Ontario. Plus de 13 000 brochures d'information sur le vote ont été demandées par nos interlocuteurs chargés des activités de sensibilisation.

Une communication personnalisée avec les électeurs

Les cartes d'Avis d'enregistrement (CAE) comptent parmi les éléments les plus visibles et les plus importants produits par Élections Ontario. Ces cartes précisent le nom des électeurs et contiennent des renseignements sur le scrutin, y compris de l'information essentielle sur les dates et les lieux de vote.



Lors de l'élection générale de 2014, Élections Ontario a produit, imprimé et envoyé 9,2 millions de CAE aux électeurs de l'Ontario en s'appuyant sur le modèle efficace utilisé lors de l'élection générale de 2011. Les CAE ont été envoyées quelques jours avant l'ouverture des bureaux de

vote par anticipation, de sorte que la plupart des électeurs disposaient suffisamment à l'avance des principaux renseignements dont ils avaient besoin pour pouvoir voter de manière anticipée et sans difficulté. En 2014, moins d'un pour cent des CAE envoyées par la poste ont été retournées comme étant non livrables, ce qui constitue une nette amélioration par rapport à 2011.

Établir des liens avec les étudiants

Pour toucher le plus grand nombre possible d'étudiants ayant qualité d'électeur entre le 28 mai et le 12 juin, Élections Ontario a collaboré avec Campus Intercept, un organisme de marketing national qui est intervenu sur 50 campus universitaires et collégiaux aux quatre coins du Canada. Grâce à une campagne intitulée Pledge2vote, Campus Intercept a coopéré avec des syndicats d'étudiants sur les campus en plaçant des affiches et des panneaux en carton dans des endroits très fréquentés.

Dans la perspective d'une élection au mois de juin, nous avons été confrontés à la difficulté supplémentaire de faire participer les étudiants hors campus, alors que la plupart d'entre eux étaient déjà rentrés dans leur collectivité d'origine pour l'été. Pour toucher les étudiants, Campus Intercept a participé à des festivals, mis en place des kiosques dans des centres commerciaux de part et d'autre de l'Ontario et organisé 30 événements entre le 23 mai et le 11 juin (la veille du scrutin), afin de répondre aux questions et d'animer des tribunes de soutien en direct.

La campagne Pledge2vote a été soutenue par un microsite Web où les étudiants électeurs pouvaient en apprendre davantage. Des codes QR (codes à barres à lecture optique qui renferment des renseignements complémentaires sur le sujet) et des URL redirigeaient ces citoyennes et ces citoyens vers les questions les plus fréquemment posées concernant le processus de vote. Le site Pledge2Vote a été consulté plus de 30 000 fois.

Appel en vue de modifications législatives

► Une démarche de communication concrète

Le directeur général des élections recommande que la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* favorisent une démarche de communication plus concrète et plus discrétionnaire. Écrites à une époque où le papier était le principal support de la publicité et de la communication, les deux lois continuent d'exiger le recours à la publicité imprimée dans divers contextes. Par exemple, en vertu de la législation actuelle, Élections Ontario doit publier les lieux de vote par anticipation dans les journaux distribués dans la circonscription

électorale trois jours avant le début du vote par anticipation. Or, il s'agit d'une dépense à la fois exorbitante et inefficace, étant donné que le lectorat de la presse s'amenuise depuis dix ans et que de nombreux journaux locaux ont réduit leur fréquence de publication ou ont totalement cessé de publier. D'autres canaux de communication sont de plus en plus acceptés, comme Internet et les médias sociaux. La législation devrait être modifiée afin de donner au directeur général des élections une plus grande latitude pour choisir les canaux de communication employés pour communiquer avec les électeurs.

Aider les personnes sans abri à voter

Les électeurs sans abri rencontrent d'importantes difficultés qui les empêchent de voter, notamment parce qu'ils n'ont pas de lieu de résidence permanent et qu'il leur est donc très difficile d'obtenir les pièces d'identité nécessaires pour voter. Comme en 2011, Élections Ontario a travaillé de concert avec les administrateurs des refuges pour aider à supprimer cet obstacle dans le cadre du Programme d'identification des électeurs sans abri. Aux termes de ce programme, une Attestation de l'identité et du lieu de résidence peut être utilisée comme pièce d'identité temporaire aux fins de voter à l'élection. Le formulaire doit être attesté et signé par l'électeur et un administrateur autorisé du refuge ou de la banque alimentaire que l'électeur a le plus souvent fréquenté(e) au cours des cinq semaines ayant précédé le jour du scrutin.

Élections Ontario a communiqué avec plus de 500 refuges et banques alimentaires de l'Ontario bien avant l'élection pour s'assurer qu'ils disposent de l'information nécessaire pour participer au programme.

Communiquer avec les électeurs autochtones

Pour mobiliser le plus d'électeurs autochtones possible, Élections Ontario a de nouveau fait appel aux services du Cabinet de relations publiques National, qui nous avait déjà aidés à établir de solides relations au sein des collectivités métisses et des Premières Nations lors d'élections passées. Pour que tous les électeurs autochtones aient pleinement accès au processus de vote, nous avons collaboré avec National de manière à fournir un soutien aux directeurs du scrutin dans les 25 circonscriptions électorales qui comptent des collectivités des Premières Nations ou une importante population autochtone.

Nous avons également recruté 35 agents de liaison avec les Autochtones afin d'établir des liens avec des représentants de bandes autochtones avant la tenue de l'élection. Nos agents étaient munis de divers outils, comme des guides de vote multilingues, des consignes claires sur les pièces d'identité acceptées et des liens vers la brochure d'information à l'intention des ménages (dans laquelle sont récapitulées les dates de l'élection et des renseignements sur la façon

de voter), disponible en 30 langues, y compris en ojibwé et en langue crie. Nous avons envoyé des trousse de sensibilisation qui contenaient des renseignements et des articles de promotion à 29 centres d'amitié et à la fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario.

Un sondage postélectoral mené par Ipsos Reid a indiqué que le taux de participation de la communauté autochtone a augmenté de 11 points, passant de 49 % en 2011 à 58 % en 2014. Le vote par anticipation a également été utilisé par un nombre croissant d'Autochtones : 14 % des Autochtones ont voté par anticipation en 2014, contre 3 % lors de l'élection de 2011.

Toucher un large public

Bien que nous ayons accordé en 2014 une importance toute particulière à sensibiliser les électeurs traditionnellement difficiles à atteindre, Élections Ontario a pour responsabilité d'informer l'électorat dans son ensemble sur les façons de participer aux élections. Avant l'élection générale de 2014, nous avons fait paraître des annonces dans 294 publications anglophones de la province et des annonces en français dans 24 publications. Nous avons fait diffuser 1 730 messages télévisés de 15 secondes et 901 messages de 30 secondes, ainsi que 124 messages à la radio.

Dans le même temps, les pages du site Web nousfacilitonslevote.ca ont enregistré plus de 2,3 millions de vues, dont plus de 435 000 le jour du scrutin. La plupart des visiteurs recherchaient des renseignements sur les candidats, la façon de voter ou les lieux de vote. Nos vidéos publicitaires, accessibles sur YouTube, ont été visionnées 845 789 fois pour le contenu en anglais et 279 200 fois pour le contenu en français.

Du 26 mai au 28 mai, la brochure d'information à l'intention des ménages – dans laquelle sont récapitulés les échéances électorales et les renseignements relatifs aux élections (notamment où et comment voter) – a été livrée à plus

de 5,2 millions de foyers en Ontario. La brochure a été livrée en format bilingue et traduite en 14 autres langues. Elle était également proposée en braille et sous forme d'un enregistrement vocal, auquel les électeurs pouvaient accéder par le câble, par satellite ou par Internet.

Élections Ontario a également parrainé l'émission The Agenda de la chaîne TVO au cours de la campagne Your Vote 2014, qui visait à fournir aux Ontariennes et aux Ontariens les renseignements nécessaires pour prendre une décision avisée lors de l'élection générale de 2014. The Agenda a présenté une analyse approfondie de la campagne électorale, de l'information sur les enjeux électoraux et les résultats le soir de l'élection. Notre parrainage a permis d'accroître considérablement la visibilité d'Élections Ontario, tant au cours de la diffusion de l'émission que sur la page Web de The Agenda. Une analyse de suivi a indiqué que le public de The Agenda le soir de l'élection a sensiblement augmenté entre 2011 et 2014.

 **Je viens de me rendre compte que je serai absente pour l'élection. Le site d'@ElectionsON m'a clairement indiqué quoi faire #FaciliterLeVote**

[TRADUCTION]□

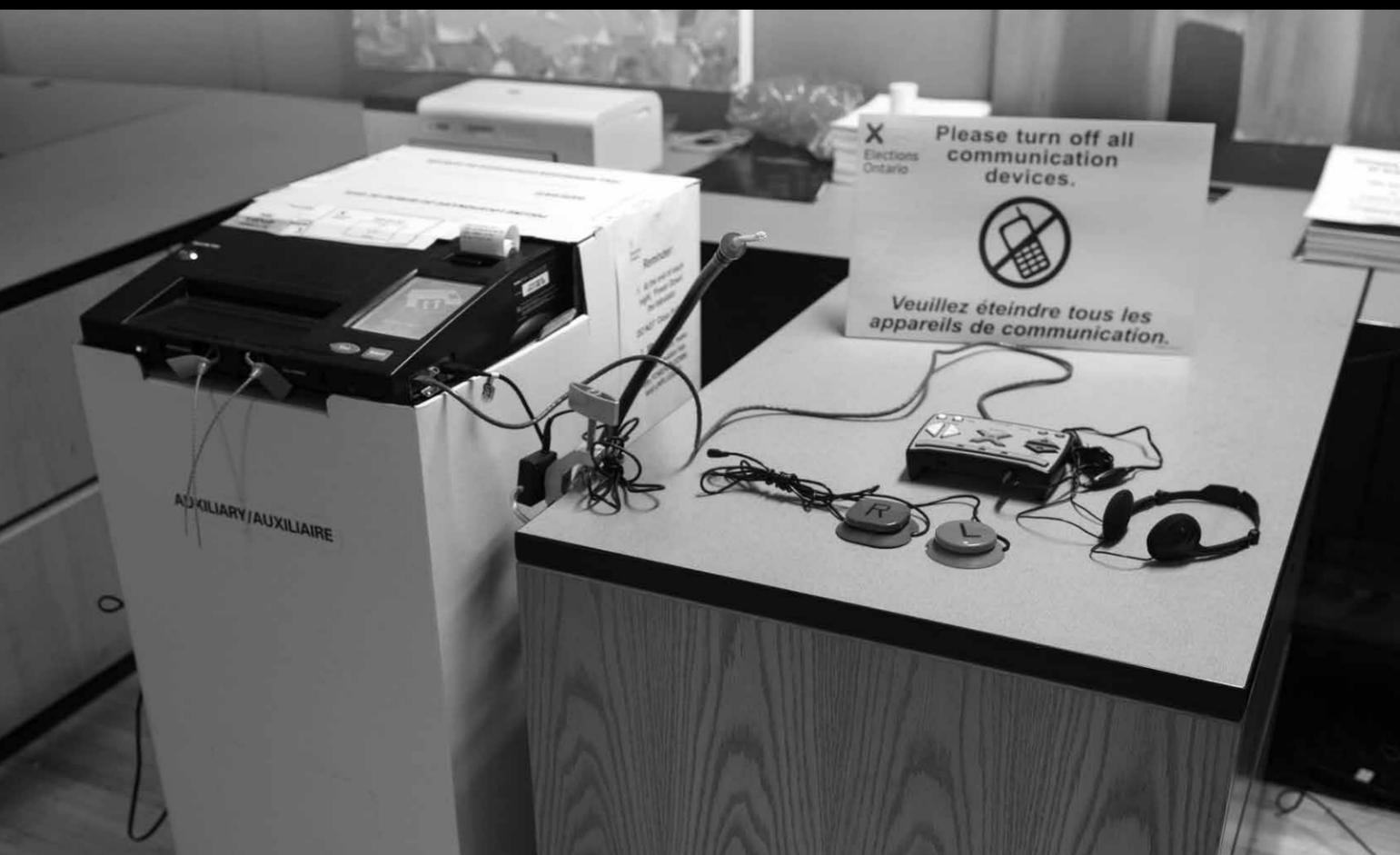
Faciliter les élections pour les partis, les candidats, les directeurs des finances, les médias et les autres intervenants

Au cours des semaines qui précèdent une élection générale, Élections Ontario offre un soutien substantiel aux partis politiques et aux candidats, ainsi qu'aux directeurs des finances des partis politiques qui conçoivent, communiquent et conservent des renseignements financiers conformément à la *Loi sur le financement des élections*. Nous fournissons aux partis et aux candidats des renseignements sur le processus

électoral afin de les guider dans les démarches à remplir au cours des jours et des semaines précédant le jour du scrutin; ces renseignements peuvent également servir à informer leurs travailleurs de campagne et leurs bénévoles. Par ailleurs, nous fournissons aux tiers de l'information sur leur rôle et leurs obligations. (Un tiers est une personne ou une entité autre qu'un parti politique, un candidat ou une association de circonscription, qui effectue de la publicité électorale.)

À l'approche de l'élection générale de 2014, nous avons mis en service des lignes d'aide téléphonique que les partis, les candidats et les directeurs des finances pouvaient appeler en cas de questions. Le soutien que nous avons apporté a également pris la forme de guides sur le processus électoral, de foires aux questions détaillées et d'infolettres. En outre, Élections Ontario a fourni aux candidats et aux partis politiques inscrits ayant déposé des politiques de protection de la vie privée des copies des listes électorales et des cartes électorales.

Dans un sondage postélectoral mené par Ipsos Reid, les entités politiques ont signalé que les services et les outils que nous avons fournis s'étaient sensiblement améliorés.



Élections Ontario accueille volontiers les commentaires des électeurs, et notamment ceux des personnes ayant recours à un nouveau procédé ou une nouvelle technologie qui devrait être perfectionné(e). Certains électeurs nous ont indiqué (en 2011, puis à nouveau en 2014) que des améliorations pourraient être apportées à la technologie d'aide au vote, notamment en clarifiant le contenu des instructions audio. Nous n'avons pas apporté de changements majeurs aux technologies compte tenu de la possibilité qu'une élection soit déclenchée à tout moment. Dans le régime actuel d'élection à date fixe, Élections Ontario s'appuiera sur les commentaires des électeurs pour orienter les changements à effectuer à la technologie d'aide au vote et résoudre d'autres problèmes d'accessibilité.

D'autres personnes nous ont indiqué que les services proposés aux personnes malvoyantes pourraient être perfectionnés, et il nous a notamment été demandé d'améliorer la visibilité de la signalisation et d'accroître la lisibilité des cartes d'Avis d'enregistrement. Élections Ontario prend l'ensemble de ces commentaires très au sérieux. Ils figurent parmi les principaux renseignements que nous recevons sur la façon dont nous pouvons améliorer les services offerts à la population ontarienne.

Une journée type

› Une élection plus accessible grâce à la technologie d'aide au vote

La technologie d'aide au vote a été mise en place pour la première fois lors de l'élection générale de 2011, au cours de laquelle tous les bureaux électoraux et bureaux satellites l'avaient mise à la disposition des électeurs pendant 15 jours avant le jour du scrutin et, ce, jusqu'à la veille de l'élection.

En 2014, comme l'exige la *Loi électorale*, nous avons à nouveau déployé cette technologie pour que les

électeurs ayant divers besoins d'accessibilité puissent marquer et vérifier leur bulletin de vote en toute autonomie. Les électeurs ayant une vision limitée (voire nulle) pouvaient marquer et générer un bulletin de vote grâce aux commandes audio étape par étape de la technologie, tandis que les électeurs ayant une déficience physique étaient en mesure de marquer leur bulletin de vote à l'aide de manettes et d'un contacteur au souffle. Une fois que l'électeur avait fait son choix, un bulletin imprimé était produit et la tabulatrice de vote comptabilisait les votes le soir de l'élection.

Appels en vue de modifications législatives

› Centraliser la gestion des campagnes électorales

Élections Ontario offre un service permettant aux partis politiques inscrits d'obtenir les mêmes renseignements sur les électeurs que ceux fournis aux candidats. Compte tenu de la centralisation de la gestion des campagnes électorales (et alors que la *Loi électorale* continue de prévoir un modèle décentralisé), il devient de plus en plus difficile de répondre à ce type de demandes de renseignements. À titre d'exemple, au cours de l'élection générale de 2014, Élections Ontario a notamment fourni la liste préliminaire des électeurs et la liste des lieux de vote aux candidats et aux représentants des bureaux de campagne centraux des partis. Les produits que nous avons mis à la disposition des bureaux centraux n'étaient pas toujours identiques aux produits fournis aux candidats sur le terrain, en raison des limites de nos logiciels et de nos systèmes. Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* pour permettre aux partis politiques inscrits d'accéder à tous les produits et services mis à la disposition des candidats.

› Renforcer les règles relatives à la publicité électorale des tiers

Les tiers sont des groupes et des organismes autres que les candidats et les partis politiques qui font de la publicité durant une élection pour soutenir un candidat ou un parti donné ou s'y opposer. Le directeur général des élections recommande la création d'un organisme indépendant chargé d'étudier les possibilités de renforcement des règles relatives à la publicité électorale des tiers en Ontario, notamment en ce qui concerne les plafonds des dépenses et

des contributions applicables aux tiers, les exigences de déclaration des tiers, ainsi que les dispositions en matière d'inscription et de lutte contre la collusion.

Depuis l'adoption en 2007 de règlements visant les annonceurs tiers, le nombre de tiers a plus que triplé, passant de 11 en 2007 à 19 en 2011, puis à 35 en 2014.

Au cours des dernières élections, certains tiers ont augmenté de manière considérable le montant qu'ils dépensent en publicité. Toutefois, parmi les différentes instances canadiennes qui régissent la publicité électorale des tiers, l'Ontario est la seule qui ne prévoit pas de plafonds des dépenses publicitaires ou des contributions pour les tiers. Le directeur général des élections estime que cette situation est susceptible d'engendrer une situation inéquitable entre les différents partis et candidats.

Toutes les autres entités politiques concernées par le processus électoral sont tenues de respecter des plafonds des dépenses et des contributions et sont assujetties à des exigences de déclaration et de divulgation plus strictes. Les règles relatives aux tiers ne sont pas conformes au traitement réservé à toutes les autres entités politiques et elles devraient être renforcées afin d'en renforcer la transparence.

Un rapport détaillé des finances des entités politiques, y compris des tiers, figurera dans le *rapport annuel 2014-2015* d'Élections Ontario.



› Faciliter les accès dans le cadre de la campagne électorale

Les candidats et les partis politiques ont parfois du mal à accéder aux résidences collectives comme les immeubles d'appartements, les condominiums, les coopératives d'habitation et les logements d'étudiants. En vertu de la législation actuelle, l'accès aux résidences collectives est régi par des statuts qui dépassent le mandat d'Élections Ontario.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* de sorte que le fait d'empêcher les candidats d'accéder à ces propriétés constitue une infraction à la *Loi électorale* d'une manière similaire aux dispositions prévues en la matière dans la *Loi électorale du Canada*.

› Améliorer les dispositions relatives à la conformité

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* de sorte que le directeur général des élections ait le pouvoir d'imposer des sanctions administratives.

La législation doit prévoir un plus vaste éventail de mesures administratives afin de promouvoir et

d'assurer la conformité à la loi par d'autres moyens que les poursuites judiciaires. À l'heure actuelle, il n'existe aucun moyen de ce type. Le seul outil dont dispose Élections Ontario est de signaler au procureur général les entités qui semblent avoir volontairement enfreint la législation afin d'entamer des poursuites judiciaires. Pour le moment, outre la radiation, des sanctions ne peuvent être imposées que sur déclaration de culpabilité. Des pouvoirs accrus pourraient servir à promouvoir la conformité et à favoriser la confiance du public à l'endroit du processus électoral.

Par exemple, lors de l'élection générale de 2014, Élections Ontario a reçu plusieurs plaintes alléguant qu'une publicité politique n'avait pas l'autorisation appropriée ou que le matériel de campagne des candidats contenait des renseignements inexacts. Des sanctions administratives permettraient également de promouvoir la conformité en matière de dépôt des rapports financiers dans les délais prescrits. Élections Ontario devrait disposer d'un plus grand nombre d'outils pour décourager les actes de négligence, et notamment avoir le pouvoir d'appliquer des amendes ou des sanctions administratives modestes, d'imposer des suspensions temporaires sur les activités de financement des élections ou d'émettre des réprimandes publiques.

Jour du scrutin

Partez!

Le 12 juin

Le jour du scrutin, 9,2 millions d'Ontariennes et d'Ontariens ont eu la possibilité d'exercer leur droit démocratique de voter. Dans plus de 8 000 lieux à travers la province, les électeurs se sont rendus dans l'un des 24 000 bureaux de vote qui leur avait été attribué afin d'y déposer leur bulletin de vote dans le cadre d'un processus juste, efficace et à même de garantir l'exactitude des résultats électoraux officiels. Élections Ontario a affecté plus de 76 000 travailleurs électoraux dans les lieux de vote de la province et, conformément à la législation, a maintenu ces lieux ouverts pendant 12 heures. Les résultats montrent que 52,1 % des électeurs ontariens admissibles ont voté lors de la 41^e élection générale de l'Ontario.



Une participation électorale tout à fait satisfaisante

Le taux de participation des électeurs inclut les personnes qui ont voté par bulletin spécial, par anticipation ou en personne le 12 juin. La participation électorale a enregistré une augmentation par rapport à la 40^e élection générale de l'Ontario tenue le 6 octobre 2011, au cours de laquelle 48,2 % des électeurs admissibles avaient voté.

Sur les plus de 24 000 bureaux de vote ouverts, seulement 10 ont ouvert leurs portes avec un léger retard. En conséquence, le directeur général des élections a prolongé les heures de vote dans trois circonscriptions électorales : Dufferin–Caledon, Trinity–Spadina et Kenora–Rainy River. Dans ces circonscriptions, les résultats de l'élection n'ont pas été communiqués avant la fermeture de tous les bureaux dont les heures de vote avaient été prolongées.

👏 Chapeau à [@ElectionsON](#) pour avoir autant facilité le vote. Il y a un bureau de vote littéralement à l'intérieur de mon immeuble à condos. [TRADUCTION]👏

Communication des résultats non officiels

La communication des résultats non officiels est l'une des principales activités effectuées le jour du scrutin. Durant la période qui a précédé le 12 juin, nous avons notamment travaillé à ce que nos systèmes puissent recueillir et communiquer avec précision les données transmises par les directeurs du scrutin le soir de l'élection. Nous avons un fort degré de confiance dans l'élection générale, étant donné que nous avons réalisé des tests de résistance de nos systèmes deux fois par an avant le 12 juin 2014. Dix jours,

puis trois jours avant la date du scrutin, nous avons également organisé un essai à blanc de nos systèmes avec les 107 directeurs du scrutin et leur personnel. Deux heures avant la clôture du scrutin, nous avons commencé à surveiller nos serveurs, pour nous assurer qu'ils fonctionnaient correctement et qu'ils étaient prêts à recevoir les résultats. Enfin, en cas de difficultés, nous avons communiqué avec le personnel des 107 bureaux électoraux sur les lignes de téléconférence destinées à la communication d'urgence.

À la clôture du scrutin à 21 h, les directeurs du scrutin ont simultanément envoyé les données relatives aux résultats à Élections Ontario et aux médias d'information par le biais du consortium des médias. Nous avons immédiatement commencé à publier les résultats non officiels sur notre site Web et, à minuit, nous avons affiché l'ensemble des résultats non officiels. Le processus de communication des résultats s'est bien déroulé et n'a connu aucune interruption ou difficulté technique.



Le jour du scrutin est aussi le jour où Élections Ontario dépouille les bulletins de vote spéciaux. Depuis le 15 mai, date du lancement du vote par bulletin spécial, entre 400 et 600 bulletins parvenaient chaque jour au bureau central d'Élections Ontario. À 18 h 30 le soir de l'élection, 60 membres du personnel ont été désignés pour

› Profil d'un directeur du scrutin

Gérer les bureaux de vote à Kenora–Rainy River



La plupart des gens auraient compris que le taux de participation électorale ait été inférieur à la normale dans la circonscription de Kenora–Rainy River en 2014. En effet, la circonscription, dont la superficie est supérieure à celle de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse réunis, a été touchée par des orages et des pluies torrentielles qui se sont abattus dans plusieurs régions le jour du scrutin.

Pour autant, **Ian Simpson**, directeur du scrutin de la circonscription électorale, a effectivement rempli sa mission d'ouvrir tous les bureaux de vote. Seuls quelques légers retards ont été constatés dans l'ouverture de deux bureaux de vote où les routes étaient quasi impraticables. Ayant sollicité le soutien de son gendre, il a utilisé le véhicule 4x4 de ce dernier pour conduire les

travailleurs électoraux à leur bureau de vote, ce qui a valu à M. Simpson le surnom d'« Indiana Jones des directeurs du scrutin ». Les efforts qu'il a déployés sont d'autant plus impressionnants qu'il a personnellement souffert du mauvais temps et que le toit de sa maison s'était envolé ce jour-là.

« Les problèmes que nous rencontrons ici sont différents. Dans les circonscriptions électorales urbaines, les problèmes sont liés à la densité de population. Nos défis à nous sont géographiques et météorologiques. »

- Ian Simpson

dépouiller les bulletins de vote spéciaux des 107 circonscriptions électorales de l'Ontario, en présence des représentants de candidats des différents partis politiques. Une fois les bulletins dépouillés, les chiffres ont été envoyés aux directeurs du scrutin concernés pour être ajoutés sur leur feuille de comptage.

Assurer une communication des résultats fiable
Notre technologie joue un rôle primordial le soir de l'élection, tandis que les résultats non officiels sont saisis dans nos systèmes et communiqués aux médias à titre de référence. Pour garantir des résultats fiables à l'ensemble de la population ontarienne, notre service informatique a mis à l'essai pendant des mois nos applications de gestion des résultats non officiels, en procédant notamment à deux importantes simulations dans notre centre de données où nous avons



reproduit la charge de données attendue le soir de l'élection. Durant toute la période électorale, notre technologie a fonctionné de manière impeccable, et notre site Web et nos applications n'ont fait l'objet d'aucune panne.

Nette augmentation des bulletins de vote refusés

Depuis 1975, jamais autant d'électeurs n'ont refusé leur bulletin de vote que lors de l'élection générale de 2014. Plus de 31 000 électeurs ont officiellement renoncé à leur droit de vote.

Aux termes de la *Loi électorale*, un électeur peut refuser son bulletin de vote en informant

le scrutateur du bureau de vote qu'il choisit de refuser de voter ou tout simplement en lui restituant son bulletin de vote. L'électeur doit effectuer cette démarche publiquement (c.-à-d. que la législation ne prévoit pas la confidentialité de cette action). Une fois qu'un bulletin de vote a été refusé, le scrutateur inscrit la mention « Refusé » sur le bulletin de vote et le secrétaire du bureau de vote indique dans le registre du scrutin que le bulletin a été officiellement refusé.

Un bulletin de vote refusé doit être distingué d'un bulletin de vote rejeté, c'est-à-dire un

bulletin que le scrutateur rejette car il n'a pas été clairement marqué. Il doit aussi être distingué de l'omission de marquer un bulletin de vote. Un bulletin de vote refusé marque l'intention de ne pas voter et ne peut donc pas être interprété comme un non-respect des règles de marquage des bulletins de vote. Seuls l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta disposent de lois autorisant officiellement les bulletins de vote refusés. Le bulletin de vote refusé n'existe pas au niveau fédéral au Canada.

Travaux de recherche menés le jour du scrutin pour améliorer l'expérience de vote

Afin de concrétiser son objectif de concevoir des services modernes qui placent les besoins des électeurs au premier plan, Élections Ontario doit notamment prendre des décisions éclairées sur le type d'innovations et de services modernes qui peuvent être mis en place pour rendre le processus de vote plus simple, plus pratique et plus accessible pour tous les électeurs. Le jour du scrutin, nous avons mené un projet de recherche dans 243 bureaux de vote sélectionnés au hasard dans tout l'Ontario pour recueillir des données de référence sur notre processus actuel et mesurer le comportement des électeurs sur le lieu de vote dans le but d'optimiser le processus de vote.

Ces recherches consistaient à relever le temps mis par les électeurs pour accomplir l'ensemble du processus de vote, à déterminer si les électeurs arrivaient au bureau de vote munis de leur CAE et à noter s'ils avaient apporté une pièce d'identité acceptée. Les données recueillies sont cruciales pour permettre à Élections Ontario de savoir comment améliorer l'expérience de vote.

L'étude a été menée par des équipes de recherche composées chacune de deux personnes. Aucune donnée personnelle n'a été recueillie et l'étude n'a pas entravé le processus de vote. Les équipes de recherche n'ont pas eu accès à l'identité des électeurs, ni à la façon dont ils ont voté.

Résultats

- Comme l'on pouvait s'y attendre, les électeurs étaient assez nombreux à se présenter très tôt le matin et moins nombreux à arriver en milieu de journée. Le nombre d'électeurs a augmenté de manière considérable après la journée de travail et pendant l'heure traditionnelle du dîner. Le nombre s'est ensuite progressivement réduit avant la clôture du scrutin.
- Pratiquement tous les électeurs (97 %) ont amené une pièce d'identité et quatre électeurs sur cinq ont apporté à la fois leur CAE et une pièce d'identité.
- À l'échelle de la province, la prise en charge d'un électeur prenait en moyenne trois minutes, mais elle prenait plus de temps si l'électeur n'avait pas apporté sa CAE ou sa pièce d'identité ou s'il avait besoin d'un autre type d'aide, comme faire ajouter son nom sur la Liste des électeurs.
- Le vote prenait un peu plus de temps dans le courant de la journée, car les électeurs étaient plus nombreux à déposer leur bulletin de vote et avaient moins souvent leur CAE ou une pièce d'identité que les personnes qui étaient arrivées plus tôt.
- La plupart des électeurs ont déclaré que le temps de prise en charge des électeurs ne constituait pas un problème pour eux. D'après un sondage distinct effectué en notre nom par Ipsos Reid après l'élection, les électeurs ont indiqué que nous avons accompli un excellent travail pour ce qui est de gérer les files et les temps d'attente.

Faits saillants sur les médias sociaux

Élections Ontario a vu son nombre d'abonnés sur **Twitter** pratiquement doubler au cours de l'élection générale de 2014. Avec désormais 2 700 abonnés, Élections Ontario est susceptible de toucher des dizaines de milliers d'électeurs à chaque message.

Le nombre de nos fans sur **Facebook** a augmenté de 42 % pendant la période électorale : notre page compte aujourd'hui plus de 1 200 fans.

Le jour du scrutin, les électeurs ont utilisé le mot-clic de campagne **#VoteON** plus de 37 000 fois et le mot-clic **#ONpoli** plus de 73 000 fois.

En moyenne, au cours de la période électorale, notre page **Facebook** a été consultée par plus de 29 000 personnes par semaine.

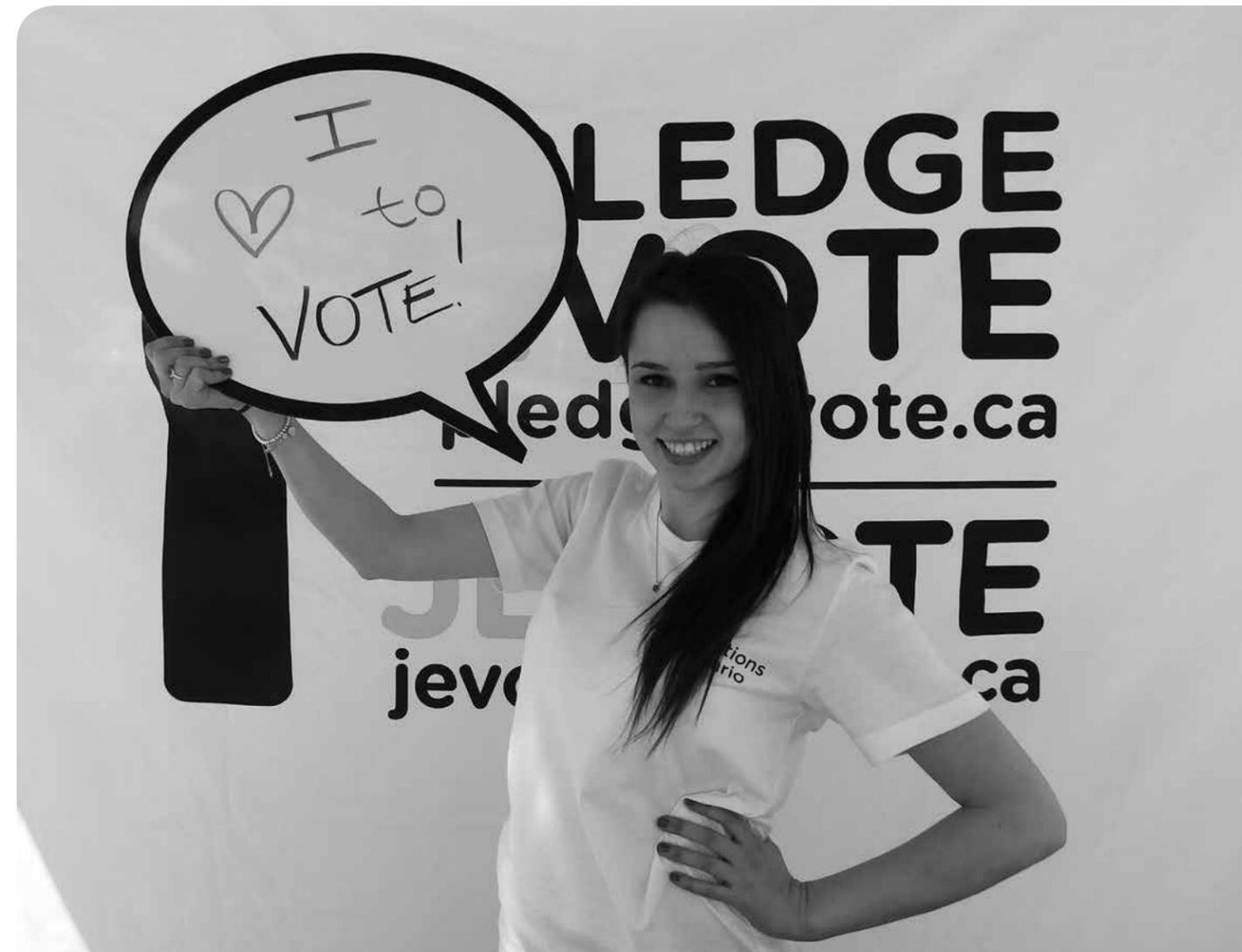
La proportion de personnes qui utilisent les médias sociaux (**Facebook**) pour communiquer avec Élections Ontario a augmenté, passant de moins d'un pour cent lors de l'élection générale de 2011 à 6 % en 2014.

Les médias sociaux, une épée à double tranchant

En matière de médias sociaux, l'objectif d'Élections Ontario est de fournir en temps opportun de l'information pertinente et précise sur les élections afin de permettre à un plus grand nombre d'électeurs de voter le plus facilement possible.

Bien que l'utilisation accrue des médias sociaux dans la société soit un atout précieux pour les activités de communication et de sensibilisation d'Élections Ontario, elle présente également certains défis. Une tendance s'est particulièrement dégagée le jour du scrutin et a reçu une attention considérable de la part des médias, à savoir le fait que certains électeurs ont publié des « autophotos » avec leur bulletin de vote. Cette pratique contrevient à la *Loi électorale*, car le fait de montrer un bulletin qui indique le vote d'une personne est susceptible d'influencer d'autres électeurs. Les personnes qui enfreignent la loi sont passibles d'une amende de 5 000 dollars.

Lorsqu'Élections Ontario a eu connaissance de la publication d'autophotos montrant des bulletins de vote, des mesures ont dû être prises pour assurer le respect de la *Loi électorale*. C'est pourquoi nous avons envoyé des messages aux personnes visées pour leur demander de retirer leurs photos. Toutefois, la plupart des destinataires n'ont pas bien compris ces messages, et nombreux sont ceux qui ne les ont pas vus d'un œil favorable. Comme l'utilisation des médias sociaux ne cesse de se répandre, ce problème deviendra inévitablement de plus en plus fréquent. Élections Ontario s'attaquera activement au problème des autophotos lors des élections à venir en publiant de l'information sur son site Web et en expliquant pourquoi les électeurs n'ont pas le droit de photographier leur bulletin de vote. En attendant, il est nécessaire d'adopter un cadre législatif plus moderne qui prend en compte les réalités des médias sociaux.



Vote étudiant : apprendre aux jeunes à exercer leur droit de vote

Élections Ontario a fait appel aux services de CIVIX, un organisme apolitique et sans but lucratif, pour organiser une élection parallèle de Vote étudiant et faire découvrir le processus électoral aux élèves des écoles élémentaires et secondaires. Programme phare de CIVIX, Vote étudiant fournit aux écoles le matériel et les renseignements nécessaires pour simuler l'élection dans la salle de classe.

Grâce au parrainage d'Élections Ontario, le programme Vote étudiant est offert gratuitement

aux écoles, se déroule parallèlement à l'élection réelle et reflète les processus et les activités de la période électorale officielle. Les écoles participantes reçoivent des plans de cours, et les élèves sont invités à partager leurs connaissances sur l'élection provinciale de l'Ontario avec leur famille et leurs amis. Près de 1 700 écoles, représentant les 107 circonscriptions électorales, se sont inscrites pour participer au programme. Plus de 163 000 élèves ont voté au cours de la semaine précédant le jour du scrutin, le 12 juin.

Dépouillement judiciaire à Thornhill : une expérience instructive

› Les résultats publiés le soir de l'élection ne sont pas les résultats « officiels ».

Moins de 24 heures après que les résultats non officiels eurent indiqué que la candidate libérale de Thornhill, Sandra Yeung Racco, avait remporté la circonscription électorale, la directrice du scrutin de Thornhill a procédé à la compilation officielle.

La compilation officielle est une procédure au cours de laquelle la directrice ou le directeur du scrutin de chaque circonscription électorale fait le compte des résultats officiels de l'élection. À cette fin, les directeurs du scrutin passent en revue les documents remplis par les membres du personnel électoral qui présentent un résumé des suffrages exprimés pour chaque candidat ainsi que le nombre de bulletins de vote refusés, nuls, annulés et blancs. Les bulletins de vote ne sont pas comptés lors de la compilation officielle parce qu'ils sont scellés et placés en lieu sûr après avoir été dépouillés le soir de l'élection par les membres du personnel électoral dans les différents lieux de vote de chaque circonscription électorale. À l'issue de la compilation officielle dans une circonscription électorale, la directrice ou le directeur du scrutin déclare élu le candidat qui a reçu le plus grand nombre de suffrages. Elle ou il transmet ensuite les résultats au directeur général des élections. La compilation officielle a lieu dans chaque circonscription dans les trois jours qui suivent le jour du scrutin.

Lors de la compilation officielle dans la circonscription de Thornhill, il s'est avéré que les résultats non officiels pour chaque candidat qui avaient été transmis par le personnel électoral par téléphone le soir des élections différaient à certains égards des résultats officiels pour chaque candidat qui ont été consignés formellement dans les formulaires remis à la directrice du scrutin. Ces différences peuvent être attribuées à des erreurs de retranscription et à d'autres erreurs d'écriture. À la suite de la compilation officielle, la directrice du scrutin de Thornhill a déclaré que la candidate du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario, Gila Martow, avait obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Le renversement des résultats non officiels et le dépouillement judiciaire qui a suivi dans la circonscription de Thornhill confirment que les résultats électoraux sont examinés de très près en Ontario et que notre système dispose de mécanismes de contrôle appropriés qui garantissent que les résultats représentent fidèlement les suffrages exprimés.

En raison de la modification des résultats, Sandra Yeung Racco a demandé un dépouillement judiciaire des bulletins de vote. Un juge a accueilli la requête et le dépouillement judiciaire a eu lieu le 23 juin 2014.

Pour procéder au dépouillement judiciaire, Élections Ontario a mobilisé 80 employés chargés de compter les bulletins de vote une seconde fois. Les représentants de candidats et des avocats étaient présents à la fois dans les bureaux de campagne de M^{me} Racco et de M^{me} Martow et un juge a supervisé le processus. Le dépouillement judiciaire a confirmé que Gila Martow avait remporté la circonscription par 85 voix.

Une journée type

› Utilisation accrue des médias sociaux

Élections Ontario a publié sur Twitter des messages quotidiens contenant des renseignements sur le vote en lien avec le jour donné. Nous avons intégré des liens dans chaque message pour rediriger efficacement les électeurs souhaitant obtenir de plus amples renseignements vers les pages pertinentes de notre site Web. Nous avons également publié du contenu relatif au scrutin sur notre page Facebook, ainsi que des vidéos en français et en anglais sur notre chaîne YouTube. Les annonces d'Élections Ontario mises en ligne sur YouTube ont été vues par près de 846 000 internautes en anglais et par plus de 279 000 personnes en français.

 **Le vote par bulletin spécial pour les élections de juin 2014 commence le jeudi 15 mai. Plus d'infos : bit.ly/1nB87AI**

MESSAGE D'ÉLECTIONS ONTARIO PUBLIÉ LE 13 MAI SUR TWITTER CONTENANT DE L'INFORMATION ESSENTIELLE SUR LE VOTE PAR BULLETIN SPÉCIAL.

Période de clôture

Après le 12 juin

Le processus électoral ne s'arrête pas le jour du scrutin. Au cours des semaines et des mois qui ont suivi l'élection générale de 2014, nous avons fermé nos bureaux locaux, rémunéré des milliers de travailleurs électoraux, comptabilisé minutieusement les tonnes de matériel que nous avons envoyées aux circonscriptions électorales, et interrogé la population ontarienne sur le déroulement de l'élection.



La gestion efficace d'une entreprise gigantesque

Nous avons conclu la 41^e élection générale en bonne et due forme, en nous attachant en priorité à finaliser plusieurs autres processus officiels et à amorcer les préparatifs de la prochaine élection.

Immédiatement après la compilation officielle, nos 107 directeurs du scrutin ont entrepris la tâche importante de fermer leur bureau et de préparer les dossiers et documents à renvoyer à l'entrepôt central d'Élections Ontario. Pendant que les équipes sur le terrain nous renvoyaient le matériel, notre priorité était de récupérer les registres électoraux et les fichiers de données pour les placer en lieu sûr dans des installations de stockage et commencer à produire le registre des résultats officiels, qui présente les résultats de l'élection générale et récapitule le nombre de suffrages exprimés.

Au cours des précédentes élections générales, le processus de clôture officielle durait environ un an. En 2014, nous avons utilisé un nouveau procédé plus efficace, notre objectif étant de réduire la période de clôture à seulement six mois. Dans le cadre de ce nouveau processus, nous avons mis à jour le Registre permanent des électeurs de l'Ontario en fonction des renseignements recueillis lors de l'élection, reçu de la part des directeurs du scrutin le matériel à stocker dans notre entrepôt, effectué un contrôle exhaustif de la qualité et des stocks pour veiller à ce que tous les documents envoyés sur le terrain soient comptabilisés, et entrepris de procéder à la rémunération des dizaines de milliers de travailleurs électoraux dont l'Ontario dépend pour mener à bien les élections. Nous avons également entamé un vaste travail de recensement des enseignements à retenir, dans le but d'améliorer nos processus pour la prochaine élection générale de 2018.

Rétroaction des Ontariennes et des Ontariens

Après chaque élection générale, Élections Ontario fait réaliser des sondages approfondis auprès des différents intervenants conformément à l'article 67.1 de la *Loi électorale*. Dans les semaines qui ont suivi l'élection générale de 2014, nous avons fait appel aux services d'Ipsos Reid pour réaliser des sondages auprès de quatre groupes : les électeurs généraux et les électeurs particuliers, qui regroupent les jeunes âgés de 18 à 24, les Autochtones, les Ontariennes et les Ontariens vivant à l'étranger, les personnes handicapées de l'Ontario et les personnes qui ne parlent ni français ni anglais; les directeurs du scrutin; les électeurs sans abri; et les candidats, les directeurs des finances et les responsables de parti.

Quatre-vingt-douze pour cent des électeurs généraux ont indiqué que l'organisation globale du processus de vote avait été excellente

D'après les résultats du sondage, 95 % des électeurs n'ont connu aucun problème ni rencontré aucun obstacle au vote. Parmi les rares obstacles mentionnés par les électeurs, on peut citer la non-inclusion sur la Liste des électeurs, des problèmes d'identification, le caractère peu pratique des bureaux de vote, l'inefficacité du personnel, des problèmes concernant le bulletin de vote, le manque de places de stationnement sur les lieux de vote et les longues files d'attente.

Quatre-vingt-douze pour cent des électeurs généraux ont indiqué que l'organisation globale du processus de vote avait été excellente, et 83 % des électeurs handicapés ont qualifié le processus d'excellent. Les résultats montrent que la participation électorale a augmenté de

3 points de pourcentage en 2014 (52 %) par rapport à 2011 (49 %) et qu'elle a même grimpé de 10 points de pourcentage chez les jeunes de 18 à 24 ans, passant de 24 % en 2011 à 34 % en 2014.

Sondage des directeurs du scrutin

Élections Ontario a invité les directeurs du scrutin à participer à un sondage exhaustif en ligne comprenant 332 questions entre le 12 mai et le 15 juillet. Les répondants ont signalé que de nombreux processus opérationnels et administratifs avaient été améliorés par rapport à l'élection générale de 2011.

Le sondage révèle notamment que la perception des directeurs du scrutin s'est considérablement améliorée à l'égard du soutien qu'ils ont reçu du bureau central d'Élections Ontario dans le cadre des préparatifs de l'élection générale. Le soutien porte notamment sur le déploiement du matériel de bureau et l'appui technologique, la conception et la réalisation des tâches préélectorales qui ont permis aux directeurs du scrutin de se préparer à l'élection générale, et la communication efficace d'Élections Ontario avec les électeurs (par le biais des cartes d'Avis d'enregistrement, des annonces publicitaires, etc.).

Appel en vue de modifications législatives

› Prolonger le calendrier électoral

Le directeur général des élections estime qu'un calendrier électoral de 29 jours est insuffisant pour assurer une élection réussie qui répond aux besoins de la population ontarienne dans un contexte électoral sans date fixe. Lors de l'élection générale de 2014, Élections Ontario a dû faire face à d'importants problèmes logistiques pour fournir aux Ontariennes et aux Ontariens plus de jours et plus d'options pour voter. À titre d'exemple, comme une élection pouvait être déclenchée à l'improviste, il s'est avéré difficile d'ouvrir les bureaux électoraux le jour de la publication des décrets de convocation des électeurs et de commencer à servir le public dès le lendemain, comme la loi le requiert.

En l'occurrence, le calendrier de l'élection de 2014 a été prolongé à 36 jours en raison d'une fête religieuse. Le directeur général des élections est d'avis que ce calendrier prolongé a largement contribué au succès de l'élection générale de 2014. Les directeurs du scrutin ont néanmoins dû faire face à d'importantes

difficultés : les téléphones et le service Internet n'ont pas été installés dans tous les bureaux électoraux et les bureaux satellites avant le 14 mai. Au lendemain de l'annonce du NPD qui a précipité le déclenchement de l'élection générale, 79 des 107 directeurs du scrutin n'avaient pas fait signer les baux de leur bureau électoral ou satellite par le directeur général des élections.

D'après un sondage mené par Ipsos Reid, seulement 53 % des directeurs du scrutin d'Élections Ontario étaient d'avis qu'ils avaient eu suffisamment de temps pour gérer la logistique entourant l'ouverture de leur bureau électoral. Seulement 42 % des directeurs du scrutin ont déclaré que leur matériel informatique avait été installé à temps. Un calendrier électoral prolongé donnerait aux directeurs du scrutin le temps nécessaire, dès le début d'une élection, pour garantir une expérience de vote sans heurt à tous les électeurs, que ceux-ci choisissent de voter dès le lendemain de la publication du décret de convocation des électeurs, au cours de la période de vote par anticipation ou le jour du scrutin.

Parmi les points à améliorer, on peut citer la qualité de l'équipement informatique, ainsi que la qualité et la clarté des manuels et des guides destinés au personnel électoral.

Dépenses et coûts en vertu de la Loi sur le financement des élections

Étant donné que la période de la campagne électorale ne s'est pas officiellement achevée avant le 12 septembre 2014 et que la date limite pour la présentation des rapports financiers relatifs à cette campagne était fixée au 12 décembre 2014, l'intégralité du rapport portant sur les aspects financiers de l'élection générale de 2014 en vertu de la *Loi sur le financement des élections* sera publiée dans le *rapport annuel 2014-2015* d'Élections Ontario.

Coûts relatifs à la tenue des élections

Lors de la journée de publication des décrets de convocation des électeurs, le directeur général des élections a publié les estimations des coûts projetés pour l'élection générale de 2014 sur notre site Web. Les estimations étaient fondées sur des comparaisons avec les coûts de l'élection générale de 2011, des études de marché détaillées et des analyses de la rentabilité. Au total, il a été estimé que le coût de l'élection s'élèverait à 90 314 514 dollars.

Bien que les scrutins précédents offrent une idée générale permettant de prédire les coûts, de nombreux facteurs varient d'une élection à l'autre et sont susceptibles de bouleverser les plans de dépenses, comme le nombre d'électeurs inscrits sur le Registre permanent des électeurs de l'Ontario, les changements technologiques intervenant entre les scrutins et les conditions du marché de l'immobilier qui influent sur les frais de location des plus de 8 000 bureaux de vote.

Néanmoins, la principale variable de l'élection générale de 2014 a été le régime d'élection sans date fixe qui a précédé le scrutin. Élections Ontario a mis en place de nouveaux processus et systèmes pour répondre aux besoins du contexte électoral, afin de trouver le bon équilibre entre l'application des principes d'accessibilité et d'intégrité et le respect de contraintes fiduciaires. En fin de compte, maintenir notre état de préparation sans perdre de vue notre budget a été une occasion d'apprentissage fort utile. Cette préparation s'est traduite par la mise en œuvre de nouveaux processus et systèmes, conçus pour être le plus rentables possible, qui ont amélioré notre efficacité opérationnelle.

Élections Ontario poursuit le suivi de ses activités postérieures au scrutin et de tous les coûts imputables à la 41^e élection générale de l'Ontario. Nous estimons que les coûts de l'élection générale de 2014, une fois terminée, s'élèveront entre 78 millions et 80 millions de dollars. Au 31 décembre 2014, d'après les dépenses réelles engagées jusqu'à présent, nous avons dépensé 77 872 422 dollars dans le cadre de l'élection générale. Comme indiqué ci-dessus, la date limite de dépôt des rapports financiers des entités politiques était fixée au 12 décembre 2014; le chiffre des subventions électorales et des frais de vérification au titre du financement des élections est donc une estimation et d'autres engagements restent à payer. Les coûts réels définitifs de l'élection générale et le rapport complet sur les aspects financiers de l'élection générale de 2014 en vertu de la *Loi sur le financement des élections* seront publiés dans le rapport annuel d'Élections Ontario pour l'exercice 2014-2015.

D'importantes économies en 2014

À l'occasion de l'élection générale de 2014, nous avons été à même de réaliser d'importantes économies en employant moins de ressources et de services de conseil au bureau central d'Élections Ontario. Cela s'explique par le fait que l'élection générale de 2014 a repris bon nombre des éléments déjà en place pour l'élection générale de 2011. Nos directeurs du scrutin ont également pu réaliser des économies en gérant leur bureau et en organisant le temps de travail de leurs équipes de manière efficace.

Par ailleurs, nous avons été en mesure de réaliser des économies en ce qui concerne le soutien aux activités de préparation, car nous avons prévu des dépenses sur une année complète et l'élection a été déclenchée au cours du premier trimestre. Il convient de noter que bon nombre des coûts engagés au titre du poste « Maintien de l'état de préparation » de notre budget étaient des coûts attribués à d'autres postes dans le budget de l'élection de 2011. Nous avons entrepris un certain nombre d'activités immédiatement après l'élection générale de 2011 pour nous assurer que nous étions prêts à la tenue d'une élection. Pour le budget de l'élection de 2014, les coûts associés au maintien de l'état de préparation, y compris les salaires et avantages sociaux du personnel du bureau central d'Élections Ontario entre novembre 2011 et avril 2014, sont inclus dans la catégorie « Maintien de l'état de préparation aux élections ».

Budget et dépenses réelles de l'élection générale de 2014

	Estimation des coûts publiée	Dépenses réelles au 31 décembre 2014
Bureau central		
Salaires et avantages sociaux	3 261 099	2 191 289
Salaires et avantages sociaux	3 261 099	2 191 289
Transports et communication	8 984 050	8 648 053
Déplacement des employés	127 173	83 798
Poste, services de messagerie, télécommunications	8 856 877	8 564 255
Services	5 541 795	2 944 927
Conseil	5 527 426	2 937 794
Installations	14 369	7 133
Fournitures et équipement	6 842 709	4 969 527
Mobilier et équipement	783 458	230 338
Fournitures et divers	1 048 483	479 322
Location	175 656	935 223
Publicité et communication (y compris les CAE)	4 835 112	3 324 644
Autres services	42 801	155 761
Sous-total – Bureau central	24 672 454	18 909 557
Bureaux locaux des circonscriptions électorales		
Administration des bureaux électoraux	17 133 244	14 882 353
Vote par anticipation	4 430 549	4 045 874
Jour du scrutin	18 704 443	18 158 998
Impression	1 328 480	1 313 345
Personnel de révision	1 591 360	1 572 197
Vote par bulletin spécial	1 771 730	1 481 347
Tâches préliminaires	347 403	347 403
Sous-total – Bureaux locaux des circonscriptions électorales	45 307 209	41 801 517

	Estimation des coûts publiée	Dépenses réelles au 31 décembre 2014
Financement des élections		
Subventions des frais de vérification et des dépenses électorales*	5 877 067	5 877 067
Maintien de l'état de préparation aux élections		
Soutien aux activités de préparation**	13 839 866	10 473 612
Accélération des activités de préparation	617 917	810 669
Sous-total – Maintien de l'état de préparation aux élections	14 457 783	11,284,281
TOTAUX	90 314 513	11 284 281

* Les subventions des frais de vérification et des dépenses électorales sont des estimations. Le montant des dépenses réelles sera présenté dans le rapport annuel d'Élections Ontario 2014-2015.

** Le soutien aux activités de préparation comprend des dépenses imputées à des postes particuliers lors des élections précédentes.



Nos adieux à Loren A. Wells, pilier de l'organisation d'élections démocratiques

À la suite à l'élection générale de 2014, Élections Ontario a fait ses adieux à une dirigeante remarquable qui a préparé et organisé 12 élections générales de l'Ontario et 57 élections partielles au cours de ses 39 ans de carrière.



CI-DESSUS : LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS GREG ESSENSA ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DES ÉLECTIONS SORTANTE LOREN WELLS

Loren A. Wells, directrice générale adjointe des élections, a pris sa retraite en 2014 après avoir gentiment accepté de rester au sein d'Élections Ontario jusqu'à la fin de la 41^e élection générale de l'Ontario. (M^{me} Wells avait initialement annoncé sa retraite en novembre 2013.) M^{me} Wells a contribué de manière indélébile à l'administration des élections et jouit d'un grand respect à l'échelle internationale en la matière. Elle a fait part de son expérience et de ses observations en contribuant à planifier, à suivre et à évaluer pas moins d'une douzaine d'élections dans d'autres territoires de compétence. M^{me} Wells a généreusement encadré d'innombrables membres de l'équipe d'Élections Ontario sur les questions liées à l'éthique et à l'intégrité dans le cadre d'un régime démocratique. Tout au long de sa carrière, M^{me} Wells s'est employée à concrétiser l'objectif d'Élections Ontario d'organiser des élections de manière juste, efficace et impartiale. Son travail a toujours été marqué par son engagement à défendre le droit des citoyennes et des citoyens à participer à des élections libres et équitables.

CI-DESSOUS (DE GAUCHE À DROITE) : L'ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS JOHN HOLLINS, LOREN WELLS ET L'ACTUEL DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS GREG ESSENSA



Préparer l'avenir

Élections Ontario s'efforce de rendre les services plus modernes, plus rentables et plus efficaces pour tous les intervenants du processus électoral, tout en protégeant l'intégrité et la sécurité d'un système fiable.



La transformation profonde

La transformation profonde de notre façon de travailler influe sur l'ensemble de nos activités et de nos opérations. La 41^e élection générale de l'Ontario nous a permis de tirer de nombreux enseignements concernant les pratiques les plus efficaces à cet égard. Elle nous a également permis de renforcer les domaines où il reste nécessaire d'améliorer nos services et nos processus, afin que nous puissions garantir aux Ontariennes et aux Ontariens des conditions d'élections optimales.

Notre objectif principal est de fournir aux électeurs plus d'options concernant les façons de voter, les dates et les lieux de vote. À cette fin, nous œuvrons notamment à améliorer l'accessibilité des lieux de vote et à proposer le vote par bulletin spécial et le vote par anticipation. Dans les années à venir, nous continuerons à étudier de nouvelles façons de voter.

En 2013, Élections Ontario a présenté un examen des technologies permettant de voter d'autres façons. Forts des connaissances acquises dans le cadre de cette expérience, nous essaierons et mettrons éventuellement en place de nouvelles options de vote fiables, sécurisées et adaptées aux attentes et aux souhaits des électeurs de l'Ontario. Afin de faciliter au mieux cette transition, le directeur général des élections recommande que les dispositions législatives qui régissent les élections établissent des normes communes et un processus de certification relatifs à l'utilisation de la technologie au sein du processus électoral, tant à l'échelon provincial qu'à l'échelon municipal. L'adoption d'un ensemble de normes et d'un processus de certification positionnerait l'Ontario au rang de chef de file en matière de gestion électorale.

De nombreuses questions ont fait surface lors de l'élection générale de 2014. Ces questions n'ont fait que confirmer nos autres propositions concernant la modification de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections* (propositions qui, pour la plupart, sont mentionnées dans le message du directeur général des élections et dans le corps du présent rapport). Nous avons également proposé à de nombreuses reprises l'adoption de mesures législatives afin qu'ait lieu de manière régulière un processus d'examen des limites des circonscriptions électorales. L'Ontario est la seule province canadienne où la loi ne prévoit pas de tels examens, qui revêtent pourtant un caractère important pour prendre en compte l'accroissement de la population et les changements démographiques. Lorsque la population augmente, la voix d'un électeur peut ne plus avoir le même poids que dans d'autres circonscriptions. À titre d'exemple, Oak Ridges–Markham comptait 171 682 électeurs en 2014, tandis que Davenport n'en comptait que 68 453. Chacune de ces circonscriptions est représentée par une députée ou un député provincial(e). La carte électorale fédérale a été modifiée pour refléter l'évolution démographique de certaines circonscriptions de l'Ontario. Il est grand temps d'entreprendre un examen semblable à l'échelle de la province.

À l'avenir, nous continuerons de mettre en pratique la plupart, si ce n'est la totalité, des mesures d'efficacité que nous avons élaborées afin de nous tenir prêts en permanence à la tenue d'une élection. La nécessité de composer avec des contraintes financières, associée au besoin urgent de garantir un bon état de préparation après l'élection générale de 2011, nous a incités à faire preuve d'innovation, peut-être plus que jamais, au cours d'une période de deux ans et demi. À titre d'exemple, la collaboration plus étroite avec nos directeurs du scrutin a connu un franc succès. Nous continuerons de les épauler dans le cadre

Appel en vue de modifications législatives

› Établir des normes communes et un processus de certification relatifs à l'utilisation de la technologie

Le directeur général des élections recommande que les dispositions législatives qui régissent les élections établissent des normes communes et un processus de certification relatifs à l'utilisation de la technologie au sein du processus électoral, tant à l'échelon provincial qu'à l'échelon municipal.

Suivant une évolution spontanée, les technologies sont aujourd'hui pleinement intégrées dans notre société et nos pratiques de travail, et elles sont de plus en plus utilisées dans le cadre des élections municipales. En 2014, 97 des 444 municipalités de l'Ontario ont proposé le vote en réseau lors des élections municipales de l'Ontario. Le manque d'uniformité des technologies et l'absence d'homogénéité de leur intégration posent un certain nombre de défis et sapent la confiance du public à l'égard

du système électoral. En témoignent les récents incidents survenus lors des élections au Nouveau-Brunswick et dans plusieurs autres territoires de compétence. Néanmoins, ces incidents ne sauraient être des raisons suffisantes pour éviter tout recours à la technologie. Si tant est qu'elle soit introduite de manière raisonnée et mesurée, la technologie peut aider à résoudre les défis du modèle électoral actuel en réduisant les besoins en personnel, en améliorant la précision des résultats et en offrant des services améliorés aux différents intervenants. L'Ontario a l'occasion de jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. Nous pouvons renforcer la confiance du public à l'égard des technologies de vote en établissant les premières normes contraignantes relatives à leur utilisation. L'adoption de normes communes nous permettra d'organiser des élections en faisant appel à des technologies éprouvées, bien rodées et sécurisées qui protègent l'intégrité du processus électoral.

de nos tournées provinciales et en offrant des mesures d'assistance aux directeurs du scrutin. Enfin, nous avons trouvé des moyens d'améliorer l'efficacité de nos opérations et de notre modèle de dotation en personnel et nous les déploierons à nouveau au cours des élections à venir.

Bien que nous ayons rencontré des défis particuliers avant et durant l'élection générale de 2014, cette expérience a rendu notre organisme plus fort, plus souple et plus innovant et a consolidé notre détermination à mettre au point les élections ontariennes du futur. Nous poursuivrons nos efforts pour faciliter le vote.

Annexes



Annexe A : Résumé du sondage auprès des électeurs

Méthodologie

Élections Ontario a demandé à Ipsos Reid d'effectuer une recherche sur l'opinion et le comportement du public après l'élection générale du 12 juin 2014.

La recherche visait principalement à mesurer l'opinion des électeurs généraux et des électeurs particuliers (jeunes de 18 à 24 ans, Autochtones, Ontariennes et Ontariens à l'étranger, personnes handicapées et personnes non francophones/non anglophones) concernant les procédures, les processus ainsi que les communications et renseignements connexes se rapportant à l'élection générale, de même que leur expérience à cet égard.

De plus, la recherche postérieure à l'élection de 2014 a comporté des entrevues approfondies avec des électeurs particuliers sans abri et des électeurs particuliers dans des refuges, de même qu'un sondage auprès de candidats, de directeurs des finances et d'autres intervenants/responsables de partis.

Des recherches semblables ont été menées après les élections provinciales d'octobre 2003, d'octobre 2007 et d'octobre 2011. Les données provenant de ces recherches ont été incluses, le cas échéant. Les travaux sur le terrain se sont déroulés entre le 15 juin et le 18 juillet 2014.

Comme le montre le tableau 1, une méthodologie mixte a été retenue pour effectuer le sondage quantitatif plus vaste auprès des électeurs.

Tableau 1 : Méthodologie du sondage quantitatif mené auprès des électeurs

Public	Méthodologie	Taille de la base (n)	Marge d'erreur (95 % du temps)
Électeurs généraux	50 % ITAO/50 % en ligne	1 612	+/- 2,5 %
Votants	50 % ITAO/50 % en ligne	1 121	+/- 3,1 %
Non-votants	50 % ITAO/50 % en ligne	491	+/- 4,1 %
Cellulaire SEULEMENT	ITAO	100	+/- 9,8 %
Électeurs particuliers			
Autochtones	ITAO	100	+/- 9,8 %
Jeunes de 18 à 24 ans	50 % ITAO/50 % en ligne	213	+/- 6,7 %
Personnes non anglophones et non francophones	ITAO	150*	+/- 8,0 %
Personnes handicapées	Combinaison ITAO/en ligne	263	+/- 6,0 %
Ontariens à l'étranger (électeurs inscrits)	En ligne	83	+/- 10,1 %

*Mandarin n=35, cantonais n=40, pendjabi n=47 et tamoul n=28.

La durée moyenne des sondages en ligne a été de 15 minutes et celle des sondages téléphoniques, de 25 minutes. Le sondage a été offert en anglais à tous les groupes et en français sur demande. La pondération en fonction de l'âge, du sexe, de la région et du taux de participation a permis de veiller à ce que l'échantillon tienne dûment compte du profil des électeurs ontariens. Aucune pondération n'a été appliquée dans le cas des non-anglophones/non-francophones et des Ontariens à l'étranger. (Tous les Ontariens à l'étranger étaient des électeurs inscrits.)

93 % des électeurs ont estimé que le processus de vote avait été facile.

En ce qui concerne les groupes qualitatifs d'électeurs particuliers (femmes dans des refuges et hommes sans abri), des questionnaires sur support papier ont été distribués dans deux refuges pour femmes (Fred Victor Women's Hostel et YWCA First Stop Woodlawn) et un refuge pour hommes (Gateway) dans la ville de Toronto. En tout, 25 hommes et 25 femmes ont rempli le questionnaire avec l'aide de membres de l'équipe de recherche d'Ipsos Reid. Les entrevues ont été menées entre le 19 et le 27 juin 2014. Le personnel des refuges pour sans-abri a pu informer les clients de la tenue de sondages avant le jour des entrevues.

Les directeurs des finances, candidats et autres intervenants/responsables de parti ayant participé au sondage ont été choisis d'après une liste de candidats, de directeurs des finances, de directeurs de campagne et de présidents d'associations de circonscription fournie par Élections Ontario. Les travaux sur le terrain se sont déroulés par le biais d'un sondage en ligne du 23 juin au 14 juillet 2014. En tout, 317 participants ont répondu au sondage, dont 143 candidats,

123 directeurs des finances et 51 autres intervenants/responsables de parti, dont des directeurs de campagne et des avocats. Certains répondants occupaient plus d'un poste.

Électeurs généraux et électeurs particuliers (étude quantitative)

Facilité du processus de vote

Les cotes positives accordées à la satisfaction montrent que les votants estiment que le processus de vote a été facile. En effet, 92 % des votants étaient satisfaits de leur expérience générale de vote, et ce degré de satisfaction a même augmenté de 11 % (passant de 82 % à 93 %) chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans. En outre, 93 % des électeurs ont estimé que le processus de vote avait été facile. Tous les électeurs particuliers ayant voté ont jugé que le processus de vote était facile (93 % des Autochtones, 93 % des jeunes, 89 % des non-anglophones/non-francophones, 83 % des Ontariens handicapés, 89 % des Ontariens à l'étranger).

Chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans, la satisfaction à l'égard de l'expérience de vote a augmenté de 11 %.

L'organisme continue d'être perçu de manière favorable. En effet, 83 % des répondants sont d'avis qu'Élections Ontario est apolitique, 81 % estiment qu'Élections Ontario a facilité le vote et 70 % conviennent qu'Élections Ontario a modernisé le processus de vote.

Les électeurs particuliers ont une opinion favorable d'Élections Ontario, mais elle est plus mitigée que celle des électeurs généraux. À titre d'exemple, 83 % des électeurs généraux sont d'accord avec l'énoncé selon lequel Élections Ontario est apolitique contre 68 % des Autochtones,

Tableau 2 : Vote le jour du scrutin ou par anticipation

	Électeurs généraux		Autochtones		Jeunes de 18 à 24 ans		Non-anglophones/non-francophones		Votants handicapés	
	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014
Jour du scrutin	80 %	79 %	85 %	78 %	85 %	78 %	87 %	79 %	76 %	63 %
Vote par anticipation	18 %	18 %	3 %	14 %	12 %	17 %	9 %	15 %	16 %	27 %

77 % des jeunes et 56 % des non-anglophones/non-francophones. Les Autochtones (78 %) et les non-anglophones/non-francophones (57 %) connaissaient moins bien Élections Ontario que les autres et, comme il est indiqué ci-dessus, l'existence ou non d'affiliations politiques peut les avoir laissé perplexes.

Comme toujours, le vote en personne le jour du scrutin demeure le moyen le plus populaire de voter. Comme le montre le tableau 2, la participation au scrutin par le biais du vote anticipé a connu une légère augmentation, notamment chez les Autochtones et les personnes handicapées.

Pour 92 % des électeurs, l'accessibilité physique du lieu de vote était excellente ou bonne. Par ailleurs, 92 % des électeurs ont signalé n'avoir connu aucun problème avec l'emplacement du bureau de vote, un chiffre identique à celui enregistré en 2011.

Pour 92 % des électeurs, l'accessibilité physique du lieu de vote était excellente ou bonne.

Les électeurs attribuent en général des cotes positives au fait d'avoir pu trouver leur nom sur la Liste des électeurs, 85 % des électeurs généraux ayant émis un avis favorable. Les jeunes ont attribué les plus faibles cotes (76 %).

Connaissance du processus de vote

Les électeurs connaissaient très bien le processus de vote (83 % des répondants contre 85 % en 2007). Cela étant, ils connaissaient surtout le jour du scrutin (89 %) et, dans une bien moindre mesure, les 29 jours pendant lesquels ils pouvaient voter. En effet, moins de la moitié des électeurs généraux (37 %) était au courant des 29 jours de vote, et cette proportion est même inférieure chez les électeurs particuliers : 34 % des Autochtones, 25 % des jeunes, 47 % des non-anglophones/non-francophones, 36 % des Ontariens handicapés, 34 % des Ontariens à l'étranger. Ces chiffres représentent une baisse importante du niveau de connaissance par rapport à 2011.

Comme le montre le tableau 3, les électeurs généraux connaissent un peu plus les changements apportés au processus de vote qu'en 2011.

Tableau 3 : Connaissance des changements apportés au processus de vote : électeurs généraux

Changements apportés au processus de vote	Électeurs généraux	
	2011	2014
Les lieux de vote sont maintenant accessibles à tous.	72 %	78 %
Les étudiants peuvent demander la désignation d'un lieu de résidence temporaire.	41 %	47 %
Possibilité de demander un bulletin spécial par la poste	27 %	32 %
Les Ontariens handicapés peuvent maintenant voter de manière autonome.	23 %	34 %
Possibilité de voter dans un hôpital	22 %	33 %
Possibilité de demander une visite à domicile pour voter par bulletin de vote spécial	14 %	18 %

Le niveau de connaissance des changements apportés au processus de vote est plus faible chez les électeurs particuliers. De nombreux électeurs particuliers ont signalé qu'ils n'étaient pas au courant de plusieurs services particuliers qui leur étaient offerts. Une majorité des répondants savait que tous les lieux de vote étaient accessibles (72 % des Autochtones, 68 % des jeunes, 68 % des non-anglophones/non-francophones, 72 % des Ontariens handicapés). Moins de la moitié d'entre eux était au courant de chacun des autres changements, même ceux qui s'appliquaient particulièrement à eux. En outre, le niveau de connaissance de chacun des éléments du processus de vote est faible, à l'exception de la connaissance du jour du scrutin.

Le niveau de connaissance des changements apportés au processus de vote est plus faible chez les électeurs particuliers.

- Quarante-et-un pour cent (41 %) des jeunes étaient au courant de la désignation d'un lieu de résidence temporaire et du vote des étudiants.
- Vingt-deux pour cent (22 %) des électeurs handicapés étaient au courant du vote par bulletin spécial à domicile.
- Trente-six pour cent (36 %) d'entre eux savaient qu'ils pouvaient voter sans procuration.
- Trente pour cent (30 %) des électeurs ontariens à l'étranger savaient qu'ils n'avaient pas besoin de s'inscrire de nouveau.

D'après les données sur les électeurs particuliers, une certaine tendance se dégage chez les Autochtones ontariens et les jeunes de 18 à 24 ans. Les Autochtones (59 %) et les jeunes (56 %) sont moins satisfaits de l'information fournie; 64 % des Autochtones et 71 % des jeunes ne savaient pas quelles étaient les exigences en matière de pièce d'identité. Il était également moins probable que ces deux groupes aient reçu une carte d'Avis d'enregistrement (CAE)¹ (26 % et 45 %, respectivement) et les jeunes étaient plus enclins que

¹ Les CAE figurent parmi les éléments les plus visibles et les plus importants produits par Élections Ontario. Ces cartes contiennent le nom des électeurs et des renseignements sur le scrutin, y compris de l'information essentielle sur le lieu et la date du scrutin.

les autres à penser qu'ils ne pouvaient pas voter sans elle (53 %). Les jeunes avaient également moins tendance à capter les messages d'Élections Ontario (36 % d'entre eux se souvenaient de la CAE, 42 % se souvenaient des annonces à la télévision, 41 % se souvenaient des annonces dans la presse).

Communications d'Élections Ontario

La CAE demeure la principale source d'information concernant l'élection (53 % des électeurs généraux, 42 % des Autochtones, 28 % des jeunes, 43 % des Ontariens handicapés). Si un plus grand nombre d'électeurs se rappelle avoir reçu une CAE correcte (77 %), ils sont aujourd'hui moins nombreux à la considérer comme une forme de publicité. Les annonces à la télévision étaient la forme de publicité dont les électeurs se souviennent le plus (50 % des électeurs généraux, 79 % des Autochtones, 42 % des jeunes, 50 % des non-anglophones/non-francophones, 48 % des Ontariens handicapés).

La proportion d'électeurs se souvenant avoir vu de la publicité, quelle qu'en soit la forme, a chuté de quatre points par rapport à 2011. Cela peut s'expliquer par la réutilisation de la publicité diffusée en 2011. L'efficacité du contenu créatif reste à un niveau élevé, voire plus élevé qu'en 2011. Toutefois, 37 % des électeurs généraux ont déclaré en avoir assez de voir la publicité.

Bien que les électeurs soient légèrement moins nombreux à se souvenir de la publicité, l'efficacité du contenu créatif pour les électeurs qui s'en souvenaient s'est sensiblement améliorée par rapport à 2011. Les publicités ont obtenu de bonnes cotes pour ce qui est d'informer les électeurs de l'accessibilité du vote pour tout le monde (78 % contre 74 %), de transmettre un message clair (88 % contre 77 %), de convaincre les électeurs qu'il est facile de voter (83 % contre 71 %) et de leur indiquer comment voter (71 % contre 65 %) ou comment obtenir d'autres renseignements (77 % contre 71 %).

Soixante-dix-sept pour cent (77 %) des électeurs se rappellent avoir reçu une carte d'Avis d'enregistrement correcte.

La connaissance d'Élections Ontario demeure élevée (93 % des électeurs généraux, 78 % des Autochtones, 89 % des jeunes, 57 % des non-anglophones/non-francophones, 92 % des Ontariens handicapés, 97 % des Ontariens à l'étranger), bien qu'elle ait considérablement fléchi chez les votants non anglophones/non francophones.

Autres modes de vote

Quoique le niveau d'intérêt ait chuté de 3 % par rapport à 2011, tant les électeurs généraux que les électeurs particuliers restent intéressés par un vote en ligne pour l'avenir (49 % des électeurs généraux, 31 % des Autochtones, 60 % des jeunes, 41 % des non-anglophones/non-francophones, 42 % des Ontariens handicapés, 73 % des Ontariens à l'étranger). Néanmoins, le vote en ligne est considéré comme une solution de rechange, et non un remplacement du vote en personne.

Électeurs particuliers : personnes sans abri (étude quantitative)

Facilité du processus de vote

Sur les 50 participants, 39 étaient d'avis qu'Élections Ontario avait facilité le processus de vote plus que jamais. Douze participants ont voté le jour du scrutin et trois ont voté par anticipation.

Seuls deux votants ont rencontré des problèmes liés au vote. Dans les deux cas, les problèmes ont été résolus sur le lieu de vote. Le principal défi avec ce groupe de population est de les inciter à aller voter. Les personnes sans abri qui vont voter rencontrent moins de problèmes avec le procédé.

Tableau 4 : Connaissance des exigences d'identification lors du vote parmi la population sans abri

	Électeurs particuliers : personnes sans abri	
	2011	2014
Pièce d'identité requise pour voter	43	34
Programme d'attestation de l'identité et du lieu de résidence	11	8

*n=50

Connaissance du processus de vote

Sur les 50 participants, 31 ont estimé qu'ils connaissaient assez ou très bien le processus de vote, tandis que 35 ont indiqué qu'ils connaissaient la date du scrutin. Moins de répondants ont déclaré être au courant du vote par anticipation, de la période pendant laquelle ils pouvaient voter ou des bulletins de vote spéciaux.

Le tableau 4 montre le fléchissement du taux de connaissance relativement à la pièce d'identité requise pour voter et au programme d'attestation de l'identité et du lieu de résidence dans les refuges.

Communications d'Élections Ontario

Les principales sources d'information de cette population sont les nouvelles, les refuges et les CAE. Plus de la moitié des répondants s'est rappelé avoir vu des annonces, principalement à la télévision, sur des imprimés ou sur des panneaux d'affichage.

Candidats, directeurs des finances, partis (étude quantitative)

Modalités d'élection

Comme le montre le tableau 5, les candidats, les directeurs des finances et les représentants des partis politiques (catégorie « Autres responsables de parti ») avaient une bien meilleure impression du déroulement de l'élection qu'en 2011.

Vingt-et-un pour cent (21 %) des directeurs des finances, candidats et autres responsables de parti expérimentés ont estimé que l'élection de 2014 s'était mieux déroulée que les années précédentes, tandis que 61 % d'entre eux ont indiqué que l'élection s'était déroulée à peu près de la même manière. En 2011, 47 % des candidats expérimentés avaient déclaré que le déroulement de l'élection était pire que les années précédentes. Ce chiffre s'est nettement amélioré en 2014, seulement 28 % des candidats ayant exprimé l'avis que le déroulement de l'élection était pire que les années précédentes. Cette amélioration est d'autant plus spectaculaire qu'il ne s'agissait pas d'une élection à date fixe.

Tableau 5 : Impressions favorables du déroulement de l'élection

Global		Candidats		Directeurs des finances		Autres responsables de parti	
2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014
61 %	68 %	53 %	65 %	68 %	71 %	59 %	71 %

Tableau 6 : Candidats et directeurs financiers ayant rencontré des problèmes

Problèmes	Candidats		Directeurs des finances	
	2011	2014	2011	2014
Liste des électeurs	22 %	11 %		
Manque d'information et de communication avant l'élection			28 %	14 %

Comme en 2011, la majorité des directeurs des finances (85 %) et des candidats (83 %) estime qu'Élections Ontario est apolitique. Toutefois, un candidat sur cinq (18 %, contre 22 % en 2011) n'est pas d'accord et estime qu'Élections Ontario a un quelconque parti pris. Cet avis est en légère augmentation chez les directeurs des finances (15 %).

La proportion de candidats ayant connu des problèmes avec des procédés et des procédures de l'élection de 2014 a sensiblement diminué (passant de 46 % à 32 %). La proportion de directeurs des finances ayant rencontré des problèmes a connu une légère augmentation (de 26 % à 32 %). Comme l'indique le tableau 6, les problèmes les plus souvent évoqués par les candidats et les directeurs des finances en 2011 ont été diminués de moitié en 2014.

En 2014, les problèmes les plus souvent invoqués par les candidats se rapportent à l'inscription (18 %) et au manque d'information et de communication avant l'élection (13 %). Pour leur part, les directeurs des finances ont indiqué que les problèmes les plus fréquemment rencontrés en 2014 étaient l'inadaptation des renseignements/explications sur les règles ou les procédures de l'élection (18 %) et la Liste des électeurs (18 %).

Les principaux problèmes invoqués par les candidats et les directeurs des finances en 2011 ont été diminués de moitié en 2014.

Travailler avec Élections Ontario

À la question de savoir ce qu'ils pensaient de leur principale personne-ressource au sein d'Élections Ontario, les candidats, directeurs des finances et autres responsables de parti ont continué de décerner des cotes élevées (80 %). Les cotes données par les candidats se sont considérablement améliorées, passant de 70 % à 80 %. La satisfaction des autres responsables de parti a affiché une nette amélioration, passant de 69 % à 85 %. En revanche, le taux de satisfaction des directeurs des finances relativement au service et aux renseignements qu'ils avaient reçus a diminué, passant de 87 % à 76 %.

La satisfaction des candidats à l'égard de leur principale personne-ressource au sein d'Élections Ontario s'est considérablement améliorée.

Comme on pouvait s'y attendre, les directeurs des finances ont surtout communiqué avec Élections Ontario au sujet de questions comptables (38 %). Les appels téléphoniques passés à l'Unité du financement des élections ont considérablement diminué (30 %, contre 49 % précédemment), tandis qu'on a constaté une augmentation de la consultation du site Web d'Élections Ontario (27 % contre 15 %).

Pour leur part, les candidats ont été davantage enclins à se rendre ou à téléphoner au bureau électoral de leur circonscription (79 %, contre 65 % précédemment) pour discuter des règles, règlements et cartes (29 %). En tout, pendant la campagne électorale de 2014, quatre candidats sur dix (41 %) se sont servis du courrier électronique pour communiquer avec Élections Ontario, demander des renseignements ou soumettre des formulaires.

Les utilisateurs des ressources en ligne d'Élections Ontario, dont le site Web et le soutien par courriel, leur ont attribué des cotes élevées (72 %).

Élections Ontario s'est engagé à continuer à prendre en considération ces commentaires lors de ses préparatifs en vue des prochaines élections. En 2014, le taux de satisfaction a fortement augmenté en ce qui concerne le soutien fourni le jour du scrutin (de 58 % en 2011 à 66 % en 2014) et le soutien postélectoral (de 53 % en 2011 à 60 % en 2014).

Annexe B : Mesures relatives à l'accessibilité prises lors de l'élection générale de 2014 et rapports sommaires

Introduction

Dès l'élection d'un gouvernement minoritaire à l'issue de l'élection générale de 2011, Élections Ontario a entrepris les préparatifs en vue d'organiser la première élection générale sans date fixe qui devait remplir les nouvelles exigences découlant de l'adoption de la *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* relativement à la prestation de services améliorés aux électeurs.

Cette Loi a apporté plusieurs modifications, comme la possibilité de voter par bulletin spécial dès le lendemain de la publication des avis de convocation des électeurs, l'obligation pour les bureaux électoraux de mettre en place la technologie de vote facile d'accès lors du vote par anticipation, ainsi que l'exigence selon laquelle tous les bureaux électoraux, les bureaux satellites et les bureaux de vote doivent être accessibles. Ces services améliorés ont été instaurés pour la première fois en 2011. Dans le cadre d'une élection à date fixe, le personnel d'Élections Ontario dispose de quatre années pour effectuer les travaux nécessaires pour pouvoir proposer le vote par bulletin spécial dès le lendemain de la publication des décrets et garantir la recherche, la sélection et la location en bonne et due forme de tous les bureaux et lieux de vote avant la tenue de l'élection. Toutefois, comme l'élection de 2011 a donné lieu à un gouvernement minoritaire, la prestation de ces services améliorés s'est avérée particulièrement difficile. Pour que nous soyons prêts à organiser une élection générale déclenchée à l'improviste, nos 215 directeurs du scrutin et secrétaires du scrutin ont effectué des activités de préparation de manière régulière dans chacune des 107 circonscriptions électorales.

De nombreuses autres personnes – près de 76 000 membres du personnel électoral dans plus de 8 000 lieux de vote – ont dû se tenir prêtes à intervenir dès le déclenchement de l'élection générale.

Pour l'élection générale de 2014, Élections Ontario s'est engagé à maintenir le niveau d'accessibilité fourni lors de l'élection générale de 2011, malgré les défis logistiques que posait le régime d'élection sans date fixe.

Avant 2011, nous concevions l'accessibilité comme la nécessité de fournir des services d'adaptation aux électeurs. Au cours des préparatifs de l'élection générale de 2011, nous avons reconnu qu'il fallait aborder l'accessibilité de manière systémique et d'une façon plus inclusive. Pour nous guider dans nos travaux, nous nous sommes appuyés sur la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) et nous avons consulté les électeurs. Nous avons ainsi sensiblement amélioré l'accessibilité de l'élection générale de 2011. Même si nous étions conscients qu'il reste encore du travail à accomplir à l'avenir, notre objectif pour l'élection générale de 2014 était d'atteindre le même niveau d'accessibilité que celui enregistré en 2011. Par conséquent, le présent rapport compare les mesures d'accessibilité adoptées en 2014 avec les changements apportés pour la première fois en 2011, afin d'évaluer si nous avons atteint notre objectif d'offrir un niveau de service uniforme.

Comme indiqué dans le rapport sommaire ci-dessous, Élections Ontario estime avoir maintenu le même niveau d'accessibilité

des services qu'en 2011. Dans certains domaines, nous avons même dépassé nos objectifs en 2014, améliorant ainsi notre prestation de service par rapport à 2011. C'est notamment le cas pour l'accessibilité des lieux de vote. Les 8 019 lieux de vote utilisés ont tous été évalués à l'aune de nos Normes d'accessibilité des bureaux de vote, afin de repérer les lieux qui devaient être aménagés. En tout, 40 % des lieux de vote ont fait l'objet de mesures d'aménagement destinées à les rendre accessibles; il s'agit d'une amélioration significative par rapport à l'élection générale de 2011, pour laquelle plus de la moitié des bureaux de vote (56 %) avait dû être aménagée à des fins de conformité. Cette amélioration s'explique en partie par le fait que notre personnel était davantage familiarisé avec les normes d'accessibilité. Elle témoigne également des efforts déployés par l'ensemble des collectivités ontariennes pour rénover et bâtir des infrastructures qui répondent à l'évolution des normes d'accessibilité.

Les électeurs handicapés ont convenu que l'accessibilité s'était améliorée en 2014. Lors du

sondage postélectoral réalisé par Ipsos Reid, ces électeurs ont massivement indiqué qu'Élections Ontario avait facilité l'ensemble du processus de vote. En effet, 78 % d'entre eux étaient d'accord avec cette affirmation, soit deux points de pourcentage de plus qu'en 2011.

En particulier, l'amélioration de l'accessibilité pour les électeurs handicapés a été rendue possible grâce à la stratégie d'Élections Ontario d'offrir « plus d'options pour voter », laquelle s'est notamment traduite par l'octroi de jours de vote par anticipation et la prestation du Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux qui a permis de voter à domicile et à l'hôpital. En 2014, le recours au vote par anticipation a considérablement augmenté chez les électeurs handicapés, progressant de 11 points de pourcentage par rapport à 2011.

Dans l'ensemble, Élections Ontario a été en mesure d'offrir une expérience de vote similaire à celle proposée en 2011, malgré les défis posés par le régime d'élection sans date fixe. Les critères de référence en matière d'accessibilité établis

Principes de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*

Application des principes de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* : objectifs du Plan d'accessibilité pluriannuel d'Élections Ontario

Respect de la **dignité** des personnes handicapées

Les Ontariennes et Ontariens handicapés sont **au courant des services** offerts par Élections Ontario et **reçoivent un service de qualité**.

Respect de l'**autonomie** des personnes handicapées

Les Ontariennes et Ontariens handicapés **peuvent participer à tous les aspects** du processus électoral à titre d'électeurs ou de candidats.

Fournir des biens et des services **intégrés** aux personnes handicapées, à moins qu'une mesure de remplacement soit nécessaire (de manière temporaire ou permanente)

Le personnel d'Élections Ontario est bien informé des besoins de tous les groupes d'électeurs et **adopte des pratiques exemplaires en matière de service** dans le cadre de la tenue de l'élection.

Permettre aux personnes d'obtenir des biens et services offerts à d'autres, de les utiliser et d'en bénéficier **sur un pied d'égalité**

Élections Ontario favorise un **environnement de travail accessible**.

lors de l'élection générale de 2011 ont été atteints, voire améliorés en 2014. Le rapport ci-dessous présente un résumé détaillé des mesures d'accessibilité adoptées et employées lors de l'élection générale de 2014.

Éléments présentés dans le reste de l'annexe B

La *Loi électorale* exige que le directeur général des élections présente un rapport comprenant un résumé de l'ensemble des mesures prises, des services fournis, de la rétroaction reçue et des réponses apportées en matière d'accessibilité. Le reste de l'annexe B répond à notre obligation légale de faire rapport sur l'accessibilité après chaque élection générale et présente de façon sommaire :

- les mesures et les initiatives intégrées qui ont été prises pour garantir un meilleur accès et des services améliorés aux électeurs handicapés;
- la rétroaction sur les services à la clientèle que nous avons reçue au cours du scrutin, et la réponse que nous y avons apportée;
- un résumé des rapports des directeurs du scrutin sur les mesures d'accessibilité;
- les résultats de la recherche sur l'opinion publique en ce qui concerne l'accessibilité ou les services fournis aux personnes handicapées.

Cadre législatif et administratif

Le *Code des droits de la personne de l'Ontario* et la *Charte des droits et libertés* protègent et garantissent le droit de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens en matière d'accès aux biens, aux services, aux installations et à l'emploi. Élections Ontario s'engage à organiser des élections accessibles, transparentes, équitables et efficaces. La **Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle**, la **Directive relative à la politique sur les normes d'accessibilité intégrées** et le **Plan d'accessibilité pluriannuel** d'Élections Ontario expriment notre détermination à offrir un service d'excellente qualité à toutes les Ontariennes et tous les Ontariens qui participent au processus électoral, que ce soit à titre d'électeurs, d'administrateurs, de candidats et d'autres intervenants.

Dans un souci de conformité à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), nous nous appuyons sur la *Loi électorale* pour renforcer les principes d'accessibilité de la LAPHO. Par exemple, la *Loi électorale* requiert que la technologie d'aide au vote soit disponible lors du vote par anticipation dans les bureaux électoraux et les bureaux de vote par anticipation, et ce, dès le début de la période de vote par anticipation jusqu'à la veille du scrutin. Elle définit, par ailleurs, les paramètres du Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux, lequel assure une meilleure accessibilité pour l'ensemble des électeurs.

Élections Ontario remplit son obligation d'organiser des élections et s'acquitte de ses activités quotidiennes d'une manière non discriminatoire. Nous ne ménageons aucun effort pour éliminer et prévenir les obstacles en favorisant le recours à des processus inclusifs.

Rapport sur les mesures, les services, la rétroaction et les réponses en matière d'accessibilité

Exigence(s) – Article de la <i>Loi électorale</i>	Résumé
67.2 (1) Après chaque élection, le directeur général des élections prépare un rapport sur les questions d'accessibilité.	L'information suivante constitue le rapport du directeur général sur les questions, les mesures, les services, la rétroaction et les réponses en matière d'accessibilité et comprend des descriptions sommaires de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • les mesures prises lors de l'élection pour s'occuper des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité [alinéa 67.2 (1) d)]; • la rétroaction reçue concernant la prestation des services aux personnes handicapées [sous-alinéa 67.2 (1) a) (i)]; • la réponse d'Élections Ontario à la rétroaction, y compris les mesures prises pour répondre à toute rétroaction négative [sous-alinéa 67.2 (1) a) (ii)]; • les rapports établis par les directeurs du scrutin sur les mesures prises pour permettre l'accessibilité aux électeurs handicapés [alinéa 67.2 (1) b)]; • les résultats du sondage mené auprès du public après l'élection générale [alinéa 67.2 (1) c)]; • les recommandations du directeur général des élections à l'égard des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité [alinéa 67.2 (1) d)].
67.2 (1) d) Résumé des mesures prises pour s'occuper des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité	Mesures prises lors de l'élection pour s'occuper des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité Élections Ontario s'engage depuis longtemps à rendre le processus électoral plus accessible. Depuis les années 1970, notre organisme met sur pied des initiatives importantes pour permettre aux Ontariennes et aux Ontariens d'exercer leur droit de vote. Au cours des dernières années, nous avons introduit le sous-titrage codé et l'audiovision dans les publicités électorales, nous avons fourni des dispositifs de grossissement et des gabarits en braille dans chaque bureau de vote, et nous avons mis à la disposition des électeurs des documents en gros caractères et des instructions pictographiques et en langage simple. En outre, nous avons installé sous forme de projet pilote de l'équipement à

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
<p>67.2 (1) d) Résumé des mesures prises pour s'occuper des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité (suite)</p>	<p>voter accessible au cours d'élections partielles dans des lieux de vote par anticipation, équipement que nous avons recommandé et que nous avons été autorisés à utiliser lors des élections générales.</p> <p>Au cours de l'élection générale de 2014, Élections Ontario a déployé les dispositifs, les outils, les services et les mesures de formation et d'emploi suivants : <i>Communications et éducation du public avant le jour du scrutin</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formats de substitution – Les renseignements généraux relatifs à l'élection et au processus de vote publiés par Élections Ontario sont fournis dans divers formats afin de permettre à tous les électeurs de comprendre où, quand et comment voter. La documentation est notamment proposée en version papier, en gros caractères, en fichier audio, en braille et sous forme de fichiers électroniques DXB (Druxbury drawing eXchange Binary) et BRF (Braille). • Versión audio de la brochure d'information à l'intention des ménages – Cet enregistrement audio de la brochure publiée par Élections Ontario – dans laquelle sont récapitulés les échéances électorales et les renseignements relatifs à l'élection (notamment quand et comment voter) – a été accessible par câble, par satellite ou par Internet afin de permettre à tout un chacun de consulter de façon autonome des renseignements à jour concernant l'élection et le processus de vote. • Sous-titrage codé des publicités – Le sous-titrage codé a été intégré aux publicités diffusées à la télévision. Ce service consiste à afficher à l'écran des renseignements complémentaires ou didactiques à l'intention des téléspectateurs. L'emploi du terme « codé » indique que ces sous-titres ne sont pas visibles par tous, mais uniquement par ceux qui ont activé ce service. Les sous-titres contribuent à décrire, à l'aide de mots ou de symboles, l'ensemble du contenu audio important – dialogues et renseignements non verbaux comme l'identité des interlocuteurs et, parfois, le ton adopté – ainsi que la musique ou les effets sonores. • Audiovision – L'audiovision est une piste audio associée à un support visuel et destinée à aider les spectateurs ayant une déficience visuelle. Ce service consiste à intercaler dans les pauses naturelles du dialogue une description par voix hors champ des principaux éléments visuels d'une émission. Le narrateur permet de suivre le déroulement de l'émission en décrivant ce qui se passe à l'écran, et notamment les actions qui ne sont pas reflétées par un commentaire oral, comme le déplacement d'une personne sur le plateau.

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
<p>67.2 (1) d) Résumé des mesures prises pour s'occuper des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ATS – Ce service audio permet aux personnes ayant une déficience auditive d'accéder à l'information par téléphone. Pendant les heures normales d'ouverture, le service ATS est disponible au bureau central d'Élections Ontario. En période électorale, il est également disponible par l'intermédiaire du centre d'appels à l'intention du public d'Élections Ontario. • Adoption d'un langage simple dans les communications – Tous les supports de communication, tels que les publicités et les documents d'éducation du public, sont formulés dans un langage simple, afin d'être accessibles à l'ensemble de la population ontarienne. • Carte d'Avis d'enregistrement (CAE) – Une CAE est envoyée à chaque personne inscrite au Registre permanent des électeurs de l'Ontario. Sur cette carte figurent, parmi d'autres renseignements relatifs à l'élection comme la date et l'heure du scrutin, des explications concernant l'accessibilité des lieux de vote par anticipation et des lieux de vote le jour du scrutin. Les électeurs souhaitant obtenir des détails complémentaires concernant un lieu de vote sont orientés vers le centre d'appels à l'intention du public d'Élections Ontario ou vers leur bureau électoral. • Publicité à la radio – Les renseignements sur l'élection ont été en partie diffusés à la radio en version audio. • Site Web – Le site Web de l'élection générale de 2014 a été créé en fonction des normes du W3C (World Wide Web Consortium); plus particulièrement, il est entièrement conforme aux lignes directrices relatives à l'accessibilité du contenu du W3C (WCAG 2.0) au niveau AAA. Les sites Web au niveau AA ou AAA du WCAG 2.0 contiennent des outils et des éléments de conception visant à garantir l'accessibilité. Par exemple, tout le contenu non écrit est retranscrit sous forme de texte afin qu'il puisse être proposé sous d'autres formes aux personnes qui en ont besoin – p. ex., en gros caractères, en braille, en version orale, par le biais de symboles ou dans un langage simplifié. Le site Web permet également de régler la taille de la police et le contraste, ou encore de simplifier l'interface et la formulation des textes. • Éducation du public – Élections Ontario a pour mandat d'aider le public à mieux connaître et comprendre le processus électoral, et ce mandat inclut les jeunes Canadiennes et Canadiens. Voici une liste non exhaustive des programmes d'éducation du public :

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
67.2 (1) d) Résumé des mesures prises pour s'occuper des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de Vote étudiant – Programme de simulation électorale offert aux élèves parallèlement aux élections municipales, provinciales et fédérales • Exposé en PowerPoint – Description rédigée en langage clair du processus électoral, du vote par bulletin spécial et des technologies d'aide au vote. <p><i>Formation et dotation en personnel à l'appui de l'accessibilité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur les services à la clientèle – Au cours de l'élection générale de 2014, l'un des enjeux majeurs pour Élections Ontario a été d'assurer la formation efficace des quelque 76 000 travailleurs électoraux qui rejoindront temporairement Élections Ontario pendant la brève période d'organisation de l'élection. Élections Ontario a dispensé des formations au personnel de première ligne, notamment aux membres du personnel électoral, afin de veiller à la prise en charge efficace des électeurs handicapés. En complément de la formation individuelle, nous avons utilisé notre vidéo de formation primée de 2011 afin d'expliquer aux membres du personnel électoral et au personnel du bureau électoral comment mieux servir les personnes handicapées. Aux diverses étapes de cette formation audiovisuelle, les membres du personnel ont répondu à une série de huit questions tirées de leurs manuels. À l'issue de leur formation, ils ont signé un certificat confirmant qu'ils avaient suivi la formation et qu'ils étaient prêts à fournir un excellent service à la clientèle. • Les manuels à l'intention des membres du personnel électoral et les trousse de vote comportaient des instructions expliquant comment aider les électeurs handicapés et insistaient sur le fait que l'un des devoirs du scrutateur est d'apporter son aide aux électeurs handicapés sur le lieu de vote, le cas échéant. • Emploi – Des mesures d'adaptation sont fournies aux employés handicapés et, en cas de demande, aux personnes qui postulent un emploi. <p><i>Services de vote spécialisés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vote par bulletin spécial : vote par la poste – Les électeurs peuvent demander un bulletin de vote spécial en personne ou par la poste, par service de messagerie, par courrier électronique ou par télécopieur, puis déposer le bulletin de vote spécial par la poste ou en personne au bureau électoral ou au bureau satellite de leur circonscription électorale.

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
67.2 (1) d) Résumé des mesures prises pour s'occuper des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Vote par bulletin spécial : visites à domicile – Les électeurs peuvent demander l'aide d'un agent préposé aux bulletins de vote spéciaux afin de remplir un formulaire de demande de bulletin de vote spécial et de le déposer dans un lieu de la circonscription électorale qui sera déterminé par l'électeur, si les conditions suivantes sont réunies : <ul style="list-style-type: none"> • il serait impossible ou indûment difficile pour l'électeur de se rendre en personne au bureau électoral; • l'électeur a besoin d'aide pour présenter une demande de vote par bulletin spécial, en raison d'un handicap ou de son incapacité à lire ou à écrire. • Vote par bulletin spécial : visites à l'hôpital – L'électeur admissible qui se trouve temporairement dans un hôpital ontarien peut recevoir la visite d'une équipe préposée aux bulletins de vote spéciaux qui peut prendre sa demande de bulletin spécial et accepter son bulletin marqué dans une enveloppe de sécurité. • Bureaux de vote dans un hôpital et dans d'autres établissements – Un bureau de vote doit être prévu dans les lieux suivants : établissements comptant vingt lits ou plus où résident des personnes ayant une maladie chronique, maisons de retraite comptant cinquante lits ou plus, etc. Les électeurs qui résident dans ce type d'établissement et dont le nom figure sur la Liste des électeurs peuvent voter dans ce bureau de vote. Le scrutateur et le secrétaire du bureau de vote peuvent amener l'urne au chevet des électeurs afin de permettre le vote des résidents ayant qualité d'électeur. • Autorisation de voter – Jusqu'à la veille du scrutin incluse, tout électeur à mobilité réduite ou ayant une autre déficience, qui pourrait voter plus aisément dans un autre lieu de vote, a eu la possibilité de demander auprès du bureau électoral de faire inscrire son nom sur la Liste des électeurs le jour du scrutin d'un autre lieu de vote. L'électeur s'est vu remettre une Autorisation de voter qu'il devait présenter au scrutateur de l'autre bureau de vote, en plus d'une pièce d'identité afin de pouvoir voter. • Processus visant les électeurs sans-abri – Conscient que l'itinérance et le handicap peuvent se recouper, Élections Ontario a élaboré un processus dans le cadre duquel les administrateurs des établissements offrant le gîte et le couvert aux électeurs sans-abri peuvent être autorisés à délivrer des attestations d'identité temporaires aux personnes qui n'ont pas de

Exigence(s) – Article de la <i>Loi électorale</i>	Résumé
<p>67.2 (1) d) Résumé des mesures prises pour s'occuper des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité (suite)</p>	<p>pièce d'identité et/ou de lieu de résidence permanente. Élections Ontario a collaboré étroitement avec des banques d'alimentation, des centres d'hébergement et des organismes-cadres comme l'Association canadienne pour la santé mentale, l'Ontario Association of Food Banks et l'Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario, en vue de diffuser de l'information sur le processus auprès des fournisseurs de services de toute la province.</p> <p>Services, outils et technologie aux bureaux de vote</p> <ul style="list-style-type: none"> • Normes d'accessibilité des bureaux de vote – Afin d'aider les directeurs du scrutin à évaluer et à vérifier l'accessibilité des lieux de vote, Élections Ontario a établi des Normes d'accessibilité des bureaux de vote avant l'élection générale de 2011. L'objectif est de s'assurer que la définition des exigences aux termes de la <i>Loi électorale</i> en matière d'accessibilité des lieux de vote est transparente, cohérente et uniforme au sein de toutes les circonscriptions électorales. Parallèlement à ces normes, Élections Ontario a mis au point une formation sur l'étude des critères d'accessibilité à l'intention des directeurs du scrutin et du personnel qu'ils supervisent, afin de veiller à l'adoption d'une approche cohérente dans l'application des exigences à l'échelle de la province. • Appareils ou accessoires fonctionnels sur le lieu de vote – Des appareils ou accessoires fonctionnels ont été mis à disposition sur le lieu de vote afin d'aider les électeurs handicapés à voter de façon autonome et confidentielle. Il s'agit notamment de dispositifs de grossissement, de gabarits de bulletin de vote (chiffres en relief et découpes visant à aider les électeurs ayant une déficience visuelle), de blocs et de feuilles de papier (permettant de communiquer avec les électeurs ayant une déficience auditive) et de crayons présentant une bonne tenue en main destinés aux personnes ayant un problème de dextérité. • Technologies d'aide au vote – Ce type d'équipement a été mis à disposition dans l'ensemble des bureaux électoraux et des bureaux satellites de la province pendant les 15 jours qui ont précédé le jour du scrutin, afin que les électeurs handicapés puissent voter en toute autonomie et vérifier leur bulletin de vote. L'équipement peut traiter des bulletins de vote marqués à la main en plus de ceux marqués au moyen d'un dispositif intégré de marquage des bulletins de vote doté d'interfaces audio et tactiles.

Exigence(s) – Article de la <i>Loi électorale</i>	Résumé
<p>67.2 (1) d) Résumé des mesures prises pour s'occuper des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taille de la police sur les bulletins de vote – Sur le bulletin de vote, le prénom du candidat apparaissait en police de 18 points, le nom de famille du candidat en police de 24 points et le nom du parti politique ou le statut de candidat indépendant en police de 14 points. • Processus de rétroaction – Dans chaque lieu de vote, bureau électoral et bureau satellite, des formulaires de rétroaction et une boîte ont été mis à la disposition des votants qui voulaient faire part de leur rétroaction générale à Élections Ontario ou transmettre leurs commentaires au sujet d'un cas particulier. Le formulaire de rétroaction est également disponible en ligne à l'adresse : elections.on.ca. • Interprètes – Il incombe aux électeurs de réserver les services d'un interprète en langage ASL, le cas échéant, et Élections Ontario acquittera les frais correspondant aux services utilisés dans un bureau électoral, un bureau satellite ou un lieu de vote. • Déplacement de l'urne – Le personnel électoral peut déplacer l'urne pour faciliter le vote d'une personne ayant besoin de ce service. • Avis de perturbation – La perturbation temporaire de certains services dans des lieux de vote peut empêcher les électeurs de déposer leur bulletin de vote. Cela peut inclure des opérations d'entretien programmées ou non, des travaux de réparation ou de construction, etc. En cas de perturbation temporaire, Élections Ontario informe le public : de la nature du service non disponible; du motif de la perturbation temporaire (p. ex., réparations, conditions météorologiques, etc.); de la durée prévue de la perturbation; et des moyens de rechange mis en œuvre pour permettre l'accès au service, le cas échéant. Les avis sont publiés en ligne et des affiches signalent la perturbation sur les lieux concernés. • Animaux d'assistance – Élections Ontario accepte la présence d'animaux d'assistance accompagnant les électeurs handicapés. Les électeurs handicapés sont autorisés à garder leur animal d'assistance auprès d'eux dans les locaux d'Élections Ontario, y compris sur les lieux de vote, ainsi que pendant l'accès aux services électoraux ou le vote, sauf dans les cas où la loi l'interdit. • Aide d'un ami ou d'une personne de soutien pour voter – Les électeurs ayant besoin de l'aide d'un tiers pour voter peuvent être accompagnés par un « ami » jusqu'à l'isoloir. Cet ami est autorisé à marquer le bulletin de vote

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
67.2 (1) d) Résumé des mesures prises pour s'occuper des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité (suite)	de l'électeur ayant besoin d'aide après avoir satisfait à diverses exigences prévues par la <i>Loi électorale</i> . Il doit notamment déclarer qu'il gardera le secret du vote.

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
67.2 (1) a) (i) Résumé de la rétroaction sur les services à la clientèle	Des formulaires de rétroaction sur les services à la clientèle ont été mis à la disposition des électeurs dans les différents lieux de vote de part et d'autre de la province. Au cours de la période électorale de 2014, Élections Ontario a reçu 5 852 formulaires de rétroaction sur les services à la clientèle, dont 267 portaient sur l'accessibilité des services. Ce chiffre marque une diminution par rapport à l'élection de 2011, au cours de laquelle un peu plus de 700 formulaires de rétroaction relatifs à l'accessibilité avaient été reçus. La rétroaction provenait soit directement des électeurs au moyen de courriels et d'appels téléphoniques à notre bureau central, soit indirectement par le biais des directeurs du scrutin qui ont prêté attention et ont répondu aux commentaires reçus dans les bureaux des circonscriptions électorales.

La rétroaction sur les services à la clientèle et les services personnalisés a généralement été positive. En effet, les commentaires indiquaient que le personnel électoral avait fait de son mieux pour répondre aux besoins des électeurs handicapés et veiller à ce que leur expérience de vote soit agréable. En voici quelques exemples :

Un électeur en fauteuil roulant a fait remarquer que le personnel de son bureau de vote était « attentionné, serviable et efficace ».

« Les assistants ont été formidables. Ils ont immédiatement pris conscience de mon problème. »

« Le personnel électoral a été extrêmement serviable et prévenant. J'étais venu accompagner mon père qui a 87 ans et qui est malvoyant. Un membre du personnel a eu la gentillesse d'amener l'urne près de nous, ce qui a rendu la démarche de vote agréable. »

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
67.2 (1) a) (i) Résumé de la rétroaction sur les services à la clientèle (suite)	La rétroaction négative était liée en grande partie aux lieux de vote. Elle portait notamment sur le manque de places de stationnement accessibles, sur la longue distance à parcourir entre le parc de stationnement et le bureau de vote, sur le manque de contraste des panneaux indicateurs et donc leur invisibilité pour les personnes malvoyantes, ou encore sur les obstacles au niveau des portes ou des ascenseurs, y compris les petits bords sur les pas de porte qui ont posé problème aux personnes utilisant un déambulateur. En voici deux exemples :

« Ma femme est handicapée. Serait-il possible de voter en ligne à l'avenir? »

« Je ne peux pas monter les escaliers et mon triporteur ne rentre pas dans l'ascenseur. »

Très peu d'électeurs (moins de 10) ont déclaré que la petite taille de la police sur la carte d'Avis d'enregistrement ou d'autres documents imprimés constituait un obstacle. Certains électeurs ont indiqué que les membres du personnel électoral devraient recevoir une meilleure formation sur les documents d'aide (gabarits en braille, dispositifs de grossissement, demandes de bulletin de vote spécial) et les technologies d'aide au vote, afin de mieux expliquer aux électeurs comment se servir de ces documents et de ces technologies.

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
67.2 (1) a) (ii) Réponse à la rétroaction sur les services à la clientèle, y compris les mesures prises pour répondre à toute rétroaction négative	Pour répondre à la rétroaction reçue, Élections Ontario a examiné les problèmes ou obstacles rencontrés par les électeurs, réfléchi aux façons de mieux satisfaire leurs besoins à l'avenir et vérifié les mesures à prendre immédiatement et à l'avenir pour remédier à tout problème. Les directeurs du scrutin ont été prompts à répondre à la rétroaction et à apporter des améliorations immédiates lorsque cela était possible. Lorsque l'obstacle ou le problème en question était d'ordre physique, des travaux d'aménagement ont été effectués dans la mesure du possible. Par exemple, des rampes ont été installées pour niveler les inégalités des pas de porte. Des membres du personnel électoral ont été postés dans des lieux dépourvus de portes faciles d'accès, pour aider les électeurs à ouvrir les portes ou les orienter vers une entrée accessible. Dans un petit nombre de cas, des membres du

Exigence(s) – Article de la <i>Loi électorale</i>	Résumé
---	--------

67.2 (1) a) (ii)
Réponse à la rétroaction sur les services à la clientèle, y compris les mesures prises pour répondre à toute rétroaction négative (suite)

personnel électoral ont été chargés d'apporter un bulletin de vote et un écran de confidentialité près des électeurs.

Exigence(s) – Article de la <i>Loi électorale</i>	Résumé
---	--------

67.2 (1) b)
Résumé des rapports d'accessibilité établis par les directeurs du scrutin

Aux termes de la *Loi électorale*, le directeur général des élections doit, après chaque élection, présenter un rapport comprenant un résumé de chaque rapport établi par les directeurs du scrutin en ce qui concerne les mesures d'accessibilité déployées à l'intention des personnes handicapées dans leur circonscription électorale.

Les directeurs du scrutin ont été invités à rendre compte de neuf aspects relatifs à l'accessibilité des élections :

- Formation sur l'accessibilité
- Documents accessibles
- Vote par bulletin spécial
- Autres options de vote accessibles
- Embauche de personnes handicapées
- Lieux de vote accessibles
- Avis de perturbation
- Autres mesures d'accessibilité
- Rétroaction sur les services à la clientèle.

Formation sur l'accessibilité à l'intention du personnel électoral

Le personnel électoral est composé d'environ 3 500 membres des bureaux électoraux, y compris des agents préposés aux bulletins de vote spéciaux, qui travaillent tout au long de la période électorale, et d'environ 76 000 membres du personnel électoral en poste lors du vote par anticipation et lors du jour du scrutin. Malgré la brièveté de leurs fonctions, tous les employés sont formés et certifiés pour offrir des services de manière accessible et répondre aux besoins et aux demandes d'aide particulières des électeurs handicapés.

Exigence(s) – Article de la <i>Loi électorale</i>	Résumé
---	--------

67.2 (1) b)
Résumé des rapports d'accessibilité établis par les directeurs du scrutin (suite)

La formation se compose d'une séance de formation en personne qui décrit les exigences du poste et précise les processus relatifs à l'organisation des élections. Des vidéos sont également présentées afin d'expliquer comment fournir des services accessibles à l'ensemble des personnes handicapées de nos collectivités. Cette vidéo de formation s'est vu décerner deux prix en juillet 2012 par l'Association internationale des professionnels de la communication (AIPC) : l'un pour l'excellence en matière de production vidéo et l'autre récompensant les supports ayant une influence sur le comportement des employés. Le personnel d'Élections Ontario apprend à utiliser des appareils et des accessoires fonctionnels, à interagir avec les électeurs accompagnés de personnes de soutien ou d'animaux d'assistance, et à épauler les personnes qui demandent une aide particulière.

Les manuels expliquent au personnel :

- comment déplacer l'urne pour permettre le vote des personnes ayant du mal à entrer dans le bureau de vote;
- comment aider les personnes accompagnées d'un interprète ou d'une personne de soutien et communiquer avec elles;
- comment épauler directement une personne handicapée qui demande de l'aide derrière l'isoloir;
- comment utiliser les documents et la technologie d'aide au vote.

Documents accessibles

Tous les bureaux électoraux ont reçu des documents visant à faciliter le vote des personnes handicapées, notamment :

- des versions en braille de la brochure d'information à l'intention des ménages, lesquelles ont été envoyées par la poste aux quatre coins de l'Ontario;
- des documents fournis dans divers formats, sur simple demande auprès d'Élections Ontario;
- des appareils ou accessoires fonctionnels, comme des feuilles grossissantes, des crayons présentant une bonne tenue en main et des gabarits de bulletin de vote;

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
<p>67.2 (1) b) Résumé des rapports d'accessibilité établis par les directeurs du scrutin (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> des flèches de direction à contraste élevé, afin d'orienter les électeurs vers un itinéraire ou une entrée facile d'accès au sein des bureaux de vote; des trousse de rétroaction sur les services à la clientèle; des formulaires d'avis de perturbation.
	<p>Vote par bulletin spécial Lors de cette élection, 77 628 bulletins de vote ont été déposés par le biais du Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux, dont 4 058 ont été déposés dans le cadre de visites à domicile ou à l'hôpital.</p>
	<p>Services fournis par les agents préposés aux bulletins de vote spéciaux Les agents préposés aux bulletins de vote spéciaux ont fourni un vaste éventail de services à la demande des électeurs. Ils ont notamment aidé à remplir complètement des formulaires et les bulletins de vote, à trouver et récupérer des pièces d'identité, à lire à haute voix les instructions ou le nom des candidats, à offrir les technologies d'aide au vote comme les dispositifs de grossissement ou les gabarits de bulletins de vote, ou encore à proposer une surface stable pour pouvoir écrire. Par ailleurs, les agents préposés aux bulletins de vote spéciaux ont fait la promotion des options de vote par bulletin spécial au niveau communautaire.</p> <p>« Nous avons fait la promotion des visites à domicile en communiquant avec les unités de soins au sein des établissements pour personnes ayant des besoins particuliers. »</p> <p>« Une électrice malvoyante a demandé à l'agent préposé aux bulletins de vote spéciaux de vérifier si son bulletin de vote avait été correctement rempli. »</p> <p>« Vote à l'hôpital – Les agents préposés aux bulletins de vote spéciaux ont aidé un électeur en lui mettant un marqueur dans la bouche pour lui permettre de marquer son bulletin de vote en toute autonomie. »</p>
	<p>Autres options de vote accessibles Technologie d'aide au vote Les technologies d'aide au vote comprennent l'interface tactile et audio, de grandes manettes et un contacteur au souffle, qui permettent aux électeurs handicapés ayant de la difficulté à marquer un bulletin de vote à la main de</p>

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
<p>67.2 (1) b) Résumé des rapports d'accessibilité établis par les directeurs du scrutin (suite)</p>	<p>voter en toute autonomie et confidentialité. En tout, 95 bulletins de vote ont été déposés au moyen des technologies d'aide au vote.</p> <p>Transfert vers un lieu de vote plus accessible Vingt-et-un électeurs à mobilité réduite ont demandé à aller voter dans un autre lieu de vote de leur circonscription électorale qui leur convenait mieux.</p>
	<p>Recours aux services d'interprétation en langage ASL (American Sign Language) Élections Ontario a travaillé de concert avec la Société canadienne de l'ouïe (SCO) afin de mettre des services d'interprétation gestuelle à la disposition des électeurs sourds ou malentendants. Aux termes de l'entente conclue, l'électeur pouvait communiquer directement avec la SCO pour demander le service d'interprétation et Élections Ontario en couvrait les frais. Bien qu'aucun électeur ne se soit prévalu de cette entente au cours de la période, Élections Ontario conservera ce service lors des scrutins futurs.</p>
	<p>Embauche de personnes handicapées Pratiquement tous les directeurs du scrutin ont embauché des personnes handicapées à titre de membres du personnel électoral; plus de la moitié d'entre eux a déclaré avoir embauché des personnes handicapées au sein de leur personnel de bureau. Diverses mesures d'adaptation ont été prises à l'égard des employés handicapés afin qu'ils puissent apporter leur contribution sur un pied d'égalité avec leurs collègues.</p>
	<p>Lieux de vote accessibles Aux termes de la Loi électorale, tous les bureaux de vote doivent être accessibles pour les personnes handicapées. Pour atteindre cet objectif, Élections Ontario applique ses Normes d'accessibilité des bureaux de vote, lesquelles évaluent le caractère accessible d'un lieu donné en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs. Les lieux qui ne répondaient pas d'emblée aux normes ont fait l'objet de diverses mesures d'aménagement. Ces mesures incluaient le recours aux services de préposés à l'accueil supplémentaires chargés d'orienter les électeurs vers un itinéraire accessible ou de les aider à emprunter les rampes ou les ascenseurs (en 2014, 1 783 préposés à l'accueil étaient chargés de l'accessibilité). Des panneaux d'orientation ont été utilisés pour indiquer un itinéraire accessible ou de rechange (4 590 panneaux ont été affichés), et des balises de stationnement ont été installées pour définir les places de stationnement accessibles (5 042 balises de part et d'autre de l'Ontario). Des tapis et des seuils de porte inclinés ont été utilisés pour niveler les inégalités des pas de porte (203 rampes, 524 seuils de porte inclinés et 275 tapis ont été utilisés).</p>

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
67.2 (1) b) Résumé des rapports d'accessibilité établis par les directeurs du scrutin (suite)	<p>Les 8 019 lieux de vote utilisés ont tous été évalués à l'aune de nos Normes d'accessibilité des bureaux de vote, afin de repérer les lieux qui devaient être aménagés. En tout, 40 % des bureaux de vote ont fait l'objet de mesures d'aménagement destinées à les rendre accessibles; il s'agit d'une amélioration significative par rapport à l'élection générale de 2011, pour laquelle plus de la moitié des bureaux de vote (56 %) avait dû être aménagée à des fins de conformité. Cette amélioration s'explique en partie par le fait que notre personnel est mieux familiarisé avec les normes d'accessibilité. Elle témoigne également des efforts déployés par l'ensemble des collectivités ontariennes pour rénover et bâtir des infrastructures qui répondent à l'évolution des normes d'accessibilité.</p> <p>Avis de perturbation Les directeurs du scrutin ont affiché 31 avis de perturbation tout au long de la période électorale, dont 17 le jour du scrutin.</p> <p>La majorité des perturbations de service était liée au dysfonctionnement des ascenseurs, à des pannes d'électricité intermittentes ou à des alarmes d'incendie sans fondement. En voici quelques exemples :</p> <p>« Un avis de perturbation a été affiché dans un lieu de vote qui a connu une panne de courant, afin d'orienter les électeurs vers un lieu temporaire de l'autre côté de la rue. Un préposé à l'accueil était présent au bureau de vote initial afin d'informer les électeurs. Lorsque le courant a été rétabli, le bureau de vote initial a rouvert ses portes. »</p> <p>« Une fausse alarme d'incendie a été déclenchée et l'école, qui faisait office de lieu de vote, a été évacuée pendant un bref moment. En conséquence, les bureaux de vote ont été fermés pendant dix minutes. Plusieurs électeurs ont déposé leur bulletin de vote dans le parc de stationnement. Un ou deux électeurs sont partis sans voter. Nous les avons invités à revenir pour pouvoir voter. Les scrutateurs ont emporté avec eux les urnes, les bulletins de vote et les registres du scrutin lorsqu'ils ont évacué le bâtiment. Tous les travailleurs électoraux sont retournés à leur bureau de vote une fois que l'alerte a été levée et que l'alarme a été désactivée par le personnel de l'école. »</p> <p>« Dans un lieu de vote comptant plusieurs bureaux, l'ascenseur était en panne. Nous avons ainsi posté un préposé à l'accueil pour identifier les électeurs ayant besoin d'aide. Les électeurs ayant besoin d'aide ont reçu leur bulletin de vote et une urne dans le hall d'entrée. »</p>

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
67.2 (1) b) Résumé des rapports d'accessibilité établis par les directeurs du scrutin (suite)	<p>Autres mesures d'accessibilité Les membres du personnel électoral et les employés des bureaux électoraux ont garanti l'accessibilité des services grâce à d'autres mesures. Ils ont notamment fourni des documents ou de l'information dans des formats accessibles, lu à haute voix le nom des candidats figurant sur le bulletin de vote, fait la promotion des visites à domicile ou à l'hôpital dans le cadre du vote par bulletin spécial auprès des personnes admissibles, recruté et formé du personnel supplémentaire pour répondre aux besoins des électeurs, et collaboré avec des groupes d'intervenants.</p>
67.2 (1) c) Résultats du sondage d'opinion publique	<p>Après chaque élection générale, Élections Ontario commande des travaux de recherche en vue de sonder l'opinion des électeurs et de recenser leurs expériences. Ipsos Reid a réalisé des sondages en ligne et par téléphone auprès de l'électorat général tout en ventilant l'expérience des électeurs particuliers, y compris celle des électeurs handicapés. L'élection de 2014 a connu une nette augmentation du niveau de connaissance des options de vote, aussi bien chez les électeurs généraux que chez les électeurs handicapés. Quarante-vingt-un pour cent (81 %) des électeurs généraux interrogés ont convenu qu'Élections Ontario avait facilité le vote pour la TOTALITÉ des électeurs.</p> <p>Impressions globales sur l'expérience de vote La satisfaction globale à l'égard de l'expérience de vote est restée à un niveau élevé, à savoir 83 %, un score identique à celui enregistré en 2011.</p> <p>Les électeurs handicapés font aujourd'hui plus confiance aux renseignements sur le vote et au processus électoral qu'en 2011 et sont davantage convaincus qu'ils sont traités avec dignité et qu'ils bénéficient de services respectueux de leur déficience.</p> <p>La quasi-totalité des électeurs handicapés a indiqué que le processus de vote avait été aussi facile ou plus facile qu'en 2011.</p> <p>Les électeurs handicapés ont conservé une attitude positive à l'égard du vote. En effet, comme à 2011 et à l'instar de l'électorat général, les personnes handicapées ayant participé à notre sondage ont indiqué qu'il était important de voter, que le vote était plus facile que jamais et qu'elles se considéraient</p>

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
<p>67.2 (1) c) Résultats du sondage d'opinion publique (suite)</p>	<p>bien informées du processus à suivre. Élections Ontario continuera de faire fond sur ces éléments positifs.</p> <p>Comportement vis-à-vis du vote Voici les raisons citées par les électeurs handicapés pour aller voter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'un devoir/d'une responsabilité civique. Le vote est un droit/un privilège. Ils souhaitent avoir leur mot à dire/exprimer un avis/faire entendre leur voix. <p>Les électeurs handicapés qui n'ont pas voté ont invoqué les mêmes raisons que les électeurs généraux pour justifier leur abstention, y compris les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils n'appréciaient pas les candidats/les partis. • Ils se méfiaient du gouvernement/des élections. <p>La fréquence de vote est plus élevée chez la plupart des groupes d'électeurs particuliers, y compris chez les électeurs handicapés, que chez les électeurs généraux.</p> <p>Chez les électeurs handicapés, le recours au vote par anticipation a augmenté de 11 points de pourcentage par rapport à 2011, tandis que le vote le jour du scrutin a parallèlement diminué de 13 % par rapport à 2011.</p> <p>Connaissance de l'accessibilité des services Par rapport à 2011, les personnes handicapées étaient davantage au courant que des services accessibles étaient proposés. La proportion de personnes au courant de l'accessibilité des lieux de vote aux votants en fauteuil roulant a doublé depuis 2011. Leur niveau de connaissance des appareils ou accessoires fonctionnels dans les bureaux de vote a augmenté de 7 % par rapport à 2011. Enfin, leur niveau de connaissance de l'accessibilité des services a également enregistré une hausse de 5 % depuis 2011.</p> <p>Quatre électeurs sur dix citent Élections Ontario comme leur principale source d'information concernant les services accessibles fournis dans le cadre des élections. Ce chiffre représente une amélioration de 10 % par rapport à 2011.</p>

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
<p>67.2 (1) c) Résultats du sondage d'opinion publique (suite)</p>	<p>Évaluation de l'accessibilité des services Près de la moitié des électeurs ayant une déficience visuelle a qualifié les services à leur intention de bons ou d'excellents.</p> <p>La majorité des électeurs ayant une déficience auditive s'est réjouie que le personnel les ait regardés dans les yeux et leur ait fourni des services et des outils accessibles pour leur faciliter le processus.</p> <p>Près des deux tiers des électeurs ayant une déficience physique ou à mobilité réduite ont indiqué que les services accessibles qui leur avaient été fournis avaient été bons ou excellents.</p> <p>Obstacles au vote La majorité des électeurs handicapés n'a signalé aucun problème ou obstacle au vote.</p> <p>Points à améliorer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chez les 22 % d'électeurs handicapés qui ont indiqué avoir rencontré une difficulté, nous avons constaté une nette augmentation des témoignages indiquant que le personnel du bureau de vote avait été inefficace ou désorienté ou qu'il ne connaissait pas les procédures à suivre (en hausse de 16 % par rapport à 2011). Par ailleurs, les commentaires concernant le caractère peu pratique des lieux de vote et leur distance par rapport au domicile des électeurs ont augmenté de 17 % par rapport à 2011. Le nombre de lieux jugés difficiles d'accès est resté à un niveau similaire à celui observé en 2011. • En dépit des témoignages ci-dessus, il est intéressant de noter que, lorsque les électeurs handicapés étaient directement interrogés sur leur expérience de vote, la proportion de votants ayant indiqué que le personnel avait pris en compte leur déficience au cours de leurs échanges a augmenté de près de 10 %, tandis que la part des votants ayant déclaré avoir été traités avec dignité et respect tout au long du processus de vote a connu une augmentation de l'ordre de 6 %. • Élections Ontario a déterminé que la formation aux services à la clientèle était un point à améliorer, de manière à garantir un niveau de service uniforme de part et d'autre de la province.

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
67.2 (1) c) Résultats du sondage d'opinion publique (suite)	<p>Communication avec les votants</p> <p>L'information mis à la disposition des électeurs avant le jour du scrutin a une incidence considérable sur la manière dont ils perçoivent la facilité de l'ensemble du processus de vote.</p> <ul style="list-style-type: none"> Comme au sein de l'électorat général, environ un votant handicapé sur cinq a déclaré qu'il n'avait pas reçu sa carte d'Avis d'enregistrement (CAE) ou que la CAE n'indiquait pas clairement comment, quand et où voter par anticipation, ni les pièces d'identité devant être présentées au bureau de vote. <p>La confiance à l'égard des renseignements sur le processus de vote, comme les lieux et les dates de vote, s'est renforcée chez les électeurs handicapés par rapport à 2011.</p> <p>Connaissance du processus de vote</p> <p>La plupart des électeurs connaissent le processus de vote (où, quand, comment voter) et la date du scrutin. En ce qui concerne les éléments particuliers du processus de vote, nous avons constaté une diminution globale du niveau de connaissance de l'électorat général à l'égard de certains services offerts, comme les 29 jours de vote ou les bulletins de vote à renvoyer. Le niveau de connaissance à cet égard a également diminué chez les électeurs handicapés. Cela s'explique peut-être par le fait que les messages de communication préélectorale ont été moins nombreux en raison de la date non fixe du scrutin.</p> <p>Les électeurs handicapés connaissent davantage les visites à domicile et à l'hôpital organisées dans le cadre du Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux.</p> <p>Communiquer avec Élections Ontario</p> <p>Les électeurs handicapés constituaient le plus important groupe d'électeurs ayant communiqué avec Élections Ontario. Un électeur handicapé sur sept a déclaré avoir communiqué avec nous, contre seulement un électeur général sur vingt. La plupart des expériences de communication se sont avérées positives. Notre analyse des canaux de communication employés par ces électeurs semble indiquer qu'ils préféreraient une communication directe : ils ont choisi d'appeler le numéro sans frais ou le numéro local dans une proportion plus importante que les électeurs généraux.</p>

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
67.2 (1) c) Résultats du sondage d'opinion publique (suite)	<p>Mode de scrutin préféré à l'avenir</p> <p>Interrogés sur leur mode de scrutin préféré à l'avenir, les électeurs handicapés ont fait part de leurs attentes croissantes à l'égard de la possibilité de voter en ligne ou par téléphone. Leurs attentes en la matière étaient même plus fortes que celles de l'électorat général. La préférence des électeurs généraux pour le vote en ligne a quelque peu diminué.</p>

Exigence(s) – Article de la Loi électorale	Résumé
67.2 (1) e) Recommandations du directeur général des élections	<p>À l'heure actuelle, Élections Ontario se félicite d'avoir fourni, au cours de l'élection générale de 2014, des services accessibles à un niveau comparable à celui enregistré en 2011 lors de la mise en œuvre initiale des mesures d'accessibilité. Nous sommes conscients qu'il reste du travail à accomplir, comme en témoignent les commentaires des électeurs reçus par le biais de nos formulaires de rétroaction et du sondage réalisé par Ipsos Reid.</p> <p>Comme indiqué dans le Plan stratégique 2013-2017, Élections Ontario est déterminé à mettre à jour ses services pour l'ensemble de la population ontarienne, de manière à mettre les besoins des électeurs au premier plan. Dans cette optique, nous souhaitons nous appuyer sur nos forces et nos réussites passées en vue d'améliorer le processus électoral provincial de l'Ontario. Nous allons veiller à éliminer les obstacles et à mettre en œuvre des processus qui favorisent l'inclusion.</p> <p>Nous allons travailler avec les différents intervenants pour établir un processus électoral qui fournisse aux Ontariennes et aux Ontariens un ensemble de services de manière moderne, accessible, sécuritaire, sûre et transparente, en vue de protéger l'intégrité du processus électoral.</p>

Annexe C : Candidats et partis à l'élection générale de 2014

Parti politique	Nombre de candidats sur le bulletin de vote en 2011	Nombre de candidats sur le bulletin de vote en 2014
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	3	4
Parti communiste du Canada (Ontario)	9	11
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	31	6
Parti de la Liberté – Ontario	57	42
Parti vert de l'Ontario	107	107
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	107	107
Northern Ontario Heritage Party	3	3
Parti libéral de l'Ontario	107	107
Parti libertarien de l'Ontario	51	73
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	3	2
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	4	3
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	107	107
Parti socialiste de l'Ontario	5	2
The Peoples Political Party	4	5
Parti écologique végan	3	5
Parti Pauvre de l'Ontario	2	3
Equal Parenting Party	S.O.	2
Aucune de ces réponses Parti de l'Ontario	S.O.	8
Parti Trillium de l'Ontario	S.O.	2
Ontario Moderate Party	S.O.	2
Indépendant	29	14
Autres candidats non affiliés à un parti sur le bulletin	7	S.O.
TOTAL	655	615

Annexe D : Le programme relatif aux bulletins de vote spéciaux

Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux – élection générale de 2014

Trousses de vote par bulletin spécial		
Bureau du directeur général des élections (bureau central d'Élections Ontario)	Envoyées par la poste	10 609
	Retournées	9 173
Bureaux électoraux	Envoyées par la poste	917
	Retournées	119

Nombre de bulletins de vote spéciaux	
Nombre d'électeurs ayant voté par bulletin spécial	77 638
Bulletins de vote spéciaux refusés	183
Bulletins de vote spéciaux non marqués	139
Total des bulletins de vote spéciaux rejetés	876

Rapport en vertu du paragraphe 45.11 (1) de la Loi électorale

Bulletins de vote spéciaux mis de côté	
Alinéa a) Les renseignements sur l'électeur figurant sur l'enveloppe ne correspondent pas à ceux figurant dans la demande.	18
Alinéa b) L'électeur n'a pas signé la déclaration.	20
Alinéa c) Il est impossible de déterminer la circonscription électorale.	6
Alinéa d) Les bulletins spéciaux ont été reçus après 18 h le jour du scrutin.	296
Alinéa e) L'élection a été ajournée (décès d'un candidat).	0



Elections Ontario

**51, promenade Rolark
Toronto (Ontario) M1R 3B1**

**1-888-668-8683
1-888-292-2312 (ATS)**

**info@elections.on.ca
elections.on.ca**

Also available in english

Disponible dans des formats
accessibles sur demande.